

Séance de lundi 13 mars 2006

## **PROJET**

# **VILLE DE NEUCHATEL**

# **CONSEIL GÉNÉRAL**

## **VINGTIEME SEANCE**

**Lundi 13 mars 2006, à 19h30,  
à l'Hôtel de Ville**

---

Présidence de M. Jean-Charles Authier (lib), président.

Y compris le président, 36 membres sont présents: Mmes et MM. Doris Angst (popvertssol), Jean-Pierre Baer (soc), Steven Bill (udc), Amélie Blohm Gueissaz (lib), Béatrice Bois (soc), Christian Boss (rad), Sébastien Bourquin (popvertssol), José Caperos (lib), Gérald Comtesse (lib), Jonas de Pury (lib), Nicolas de Pury (popvertssol), Patricia de Pury (soc), Jean Dessoulavy (rad), Daniel Domjan (rad), Thomas Facchinetti (soc), Jocelyn Fragnière (popvertssol), Anne-Frédérique Grandchamp (udc), Frédéric Guyot (udc), Pascal Helle (popvertssol), Blaise Horisberger (popvertssol), Marie-France Joly (soc), Bernard Junod (popvertssol), François Konrad (popvertssol), Philippe Loup (soc), Raymond Maridor (soc), Blaise Péquignot (rad), Anne-Dominique Reinhard (soc), Philippe Ribaux (lib), Didier Rochat (soc), Fabienne Spichiger (rad), Nathalie Steullet Wintgens (soc), Cristina Tasco (soc), Richard Tiépo (soc), Raymonde Wicky (soc) et David Wintgens (soc).

Excusés : Mmes et MM. Laurence Gauchat (soc), Maria Angela Guyot (udc), Olivier Arni (soc), Jean-Marie Fauché (soc), Marc-André Bugnon (udc).

Le Conseil communal était représenté par, M. Antoine Grandjean, président, (lib), M. Daniel Perdrizat, vice-président, (popvertssol), Mme Françoise Jeanneret (soc), Mme Valérie Garbani (soc) et M. Pascal Sandoz (rad).

## **PROCES-VERBAUX**

Les procès-verbaux des séances des lundis 16 janvier et 6 février 2006 sont adoptés, sous réserve des remarques éventuelles à transmettre à la Chancellerie.

## **NOUVEAU MEMBRE**

Dans le prolongement de la démission de Mme Eliane Henry-Mezil, popvertssol, avec effet à fin février 2006, le président, **M. Jean-Charles Authier**, prend acte de l'arrêté du 15 février 2006, proclamant M. Pascal Helle, quatrième suppléant de la liste solidarités, élu membre du Conseil général.

Sous les applaudissements de l'assemblée, il lui souhaite une très cordiale bienvenue et espère qu'il trouvera pleine satisfaction dans l'exercice de son nouveau mandat.

## **SEANCE DU BUREAU**

Le **Bureau** s'est réuni en date du 8 février 2006. Il a procédé à l'examen des affaires déléguées au Conseil communal durant l'année 2004-2005, à la vérification des archives communales, de même qu'il a procédé au choix de l'enregistrement d'une séance du Conseil général qui est conservé à des fins scientifiques, conformément aux dispositions de l'article 60, al. 3 du Règlement général. Le Bureau a pris acte de la suite donnée aux affaires transmises à l'autorité exécutive, et de la bonne tenue des archives communales. En ce qui concerne le choix de l'enregistrement, et après un échange de vues, le Bureau a choisi la séance du 6 septembre 2004, à l'ordre du jour de laquelle figurent notamment le rapport d'information no 04-011 du Conseil communal au Conseil général concernant la réaffectation du site de l'actuel Hôpital des Cadolles et la résolution no 04-701 de Mme Patricia de Pury et consorts, s'opposant à la fermeture de bureaux de poste en ville de Neuchâtel.

Par ailleurs, **le président** informe l'assemblée de la décision prise par le Bureau au cours de cette même séance, décrétant lieux exempts de fumée la salle des débats du Conseil général, ainsi que la salle des pas perdus attenante, les fumeurs se déplaçant au péristyle.

## Séance de lundi 13 mars 2006

Enfin, **M. Jean-Charles Authier** précise que le Bureau a demandé au Conseil communal de répondre jusqu'à fin mars 2006 aux questions 04-805 (Caves du Palais/Maison du Vin), 04-811 (Ballon captif) et 05-801 (Aménagement des Jeunes-Rives). Le délai de réponse pour la question 04-801 (Droits de l'homme) est fixé à fin juin 2006.

### **LECTURE DE PIECES**

A ce chapitre, le président, **M. Jean-Charles Authier**, mentionne les éléments suivants :

1. Lettre de Mme Eliane Henry-Mezil, popvertssol, faisant part de sa démission du Conseil général avec effet à fin février 2006, pour des raisons professionnelles et familiales.
2. Lettre du Bureau du Conseil général du 9 février 2006 à l'adresse du Syndicat Unia, à Reconvilier, l'informant du geste de soutien manifesté par plusieurs membres du Conseil général, qui ont décidé de faire don de leurs jetons de présence à la séance du législatif du 6 février 2006 en faveur des employés de l'entreprise Swissmetal (Boillat).
3. Lettre de M. Olivier Arni du 12 février 2006, par laquelle il fait part de sa démission de la Commission financière avec effet immédiat.  
*La désignation de la personne appelée à lui succéder figure à l'ordre du jour de la présente séance.*
4. Lettre du Groupe de travail Perecor à l'adresse des présidents des conseils généraux des communes du canton qui ont déposé une initiative communale.
5. Programme 2006 des manifestations interculturelles organisées sous le thème de NEUCHATOI (mais aussi Neuch à moi).

## ORDRE DU JOUR

### Nominations

#### 06-103

**Nomination** d'un membre au sein de la Commission financière, en remplacement de Mme Eliane Henry-Mezil (popvertssol), démissionnaire.

#### 06-104

**Nomination** d'un membre au sein du Conseil intercommunal du Syndicat du Théâtre régional de Neuchâtel, en remplacement de Mme Eliane Henry-Mezil (popvertssol). démissionnaire.

#### 06-105

**Nomination** d'un membre au sein de la Commission pour l'élaboration d'un plan d'aménagement du territoire, en remplacement de Mme Eliane Henry-Mezil (popvertssol), démissionnaire.

#### 06-106

**Nomination** d'un membre au sein de la Commission financière, en remplacement de M. Olivier Arni (soc), démissionnaire.

### Rapports du Conseil communal

#### 06-006

**Rapport du Conseil communal** concernant l'établissement de la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG) à Neuchâtel, l'achat du bâtiment sis route des Falaises 74 et la réfection de son bassin de natation.

#### 06-003

**Rapport du Conseil communal** concernant une demande de crédit relative au programme d'intervention sur le domaine public 2006-2009, et d'un projet particulier : le carrefour 1<sup>er</sup> Mars - Maladière – Pierre-à-Mazel.

Séance de lundi 13 mars 2006

**05-016**

**Rapport du Conseil communal** concernant le cautionnement d'un prêt à la Fondation pour l'insertion socioprofessionnelle (en création) pour l'achat de l'article 2632 du cadastre de La Coudre.

**05-016 bis**

**Rapport complémentaire du Conseil communal** concernant le cautionnement d'un prêt à la Fondation pour l'insertion professionnelle (en création) pour l'achat de l'article 2632 du cadastre de La Coudre.

**Autres objets**

**04-503**

**Postulat du groupe popecosol, par M. Sébastien Bourquin (non inscrit) et consorts**, relatif à la généralisation des zones bleues.

**05-601**

**Interpellation de Mme Doris Angst et consorts**, relative à une déclaration de Neuchâtel comme « zone hors AGCS ». **Réponse écrite du Conseil communal** du 2 mai 2005.

**05-501**

**Postulat du groupe radical, par M. Blaise Péquignot et consorts**, intitulé « pour une politique d'entretien responsable du patrimoine immobilier ».

**05-401**

**Proposition de M. Blaise Péquignot et consorts**, concernant le parage sur la place de stationnement des Jeunes-Rives.

**05-502**

**Postulat du groupe UDC, par M. Marc-André Bugnon et consorts**, intitulé : "Ouverture des marchés de l'électricité : pour une équitable et harmonieuse baisse des prix sur le territoire communal, notamment en faveur des PME et des ménages privés".

**05-402**

**Proposition des groupes libéral et radical, par M. Pierre Aubert et consorts**, relative à une modification du Règlement général pour une simplification de la procédure d'adoption des motions et postulats.

Séance de lundi 13 mars 2006

**05-503**

**Postulat des groupes radical et libéral, par M. Christian Boss et consorts**, intitulé «Pour une politique d'entretien responsable et durable du domaine public».

Neuchâtel, le 22 février 2006

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Antoine Grandjean

Le chancelier,

Rémy Voirol

Séance de lundi 13 mars 2006

Avant que le président entame l'ordre du jour, **Mme Raymonde Wicky** déclare :

- Quand j'étais présidente du Conseil général, j'avais suggéré de mettre par écrit la liste des pièces disponibles pour les membres de l'assemblée, ce qui nous permettait de gagner un peu de temps sur le déroulement des séances. Or, visiblement, cette manière de faire double le travail. D'une part, on fait des photocopies pour tout le monde et on continue de lire le document. Cela partait d'un bon sentiment qui voulait économiser. Maintenant, nous pourrions peut-être supprimer les feuilles écrites si on en revient à la pratique antérieure qui veut que nous lisions toutes les pièces qui sont mentionnées.

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, précise :

- Je ne suis pas sûr de comprendre votre propos. Je mentionne les pièces, je ne lis pas les documents...

**Mme Raymonde Wicky** complète :

- C'était bien pour l'éviter. Nos ordres du jour étaient plus chargés à l'époque, mais cela nous faisait gagner cinq minutes à chaque fois, c'était important, notamment pour prendre les dossiers qui concernent les propositions, motions, postulats et autres des membres du Conseil général. Si c'est imprimé c'est très bien et si quelqu'un a à dire quelque chose de spécial, il le dit, et sinon on passe.

Le président prend note de la remarque et passe à l'examen de l'ordre du jour.

**1  
06-103**

**Nomination d'un membre au sein de la  
Commission financière, en remplacement  
de Mme Eliane Henry-Mezil, popvertssol,  
démissionnaire**

**Mme Doris Angst**, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Nous proposons la candidature de **M. Sébastien Bourquin**.

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, constate qu'il n'y a pas d'autre candidature. Au nom de l'assemblée, il prend acte de la nomination de **M. Sébastien Bourquin** au sein de la Commission financière.

**2  
06-104**

**Nomination d'un membre au sein du  
Conseil intercommunal du Syndicat du  
Théâtre régional de Neuchâtel, en  
remplacement de Mme Eliane Henry-Mezil,  
popvertssol, démissionnaire**

**Mme Doris Angst**, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Nous proposons la candidature de **M. Pascal Helle**.

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, constate qu'il n'y a pas d'autre candidature. Au nom de l'assemblée, il prend acte de la nomination de **M. Pascal Helle** au sein du Conseil intercommunal du Syndicat du Théâtre régional de Neuchâtel.

**3  
06-105**

**Nomination d'un membre au sein de la  
Commission pour l'élaboration d'un plan  
d'aménagement du territoire, en  
remplacement de Mme Eliane Henry-Mezil,  
popvertssol, démissionnaire**

**Mme Doris Angst**, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Nous proposons la candidature de **M. Pascal Helle**.

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, constate qu'il n'y a pas d'autre candidature. Au nom de l'assemblée, il prend acte de la nomination de **M. Pascal Helle** au sein de la Commission pour l'élaboration d'un plan d'aménagement du territoire.

**4  
06-106**

**Nomination d'un membre au sein de la  
Commission financière, en remplacement  
de M. Olivier Arni, soc, démissionnaire**

**M. Philippe Loup**, président du groupe socialiste, déclare :

- Nous proposons la candidature de **M.Richard Tiépo**.

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, constate qu'il n'y a pas d'autre candidature. Au nom de l'assemblée, il prend acte de la nomination de **M. Richard Tiépo** au sein de la Commission financière.

Séance de lundi 13 mars 2006

**5  
06-006**

**Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'établissement de la Fédération internationale de gymnastique (FIG) à Neuchâtel, l'achat du bâtiment sis route des Falaises 74 et la réfection de son bassin de natation**

(Du 22 février 2006)

## Séance de lundi 13 mars 2006

**M. Gérald Comtesse**, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Le groupe libéral, dans sa majorité, approuvera le rapport du Conseil communal. En effet, nous pensons que l'installation du siège de cette importante institution sportive constitue un atout certain pour notre ville, son image et, sans doute, pour son économie puisque l'on peut légitimement attendre certaines retombées à ce niveau. Ce transfert devrait créer des emplois même si, dans un premier temps, on peut penser que les collaborateurs actuels ne viendront pas forcément s'établir très vite en ville ou dans le canton.

Concernant l'école de natation, nous ne pouvons que nous réjouir de son développement depuis sa création et nous sommes d'avis qu'elle doit disposer d'installations adéquates. C'est pourquoi l'opération consistant à acquérir le bâtiment Falaises 74, d'en vendre le premier étage, en copropriété à la FIG et d'améliorer les installations de la partie inférieure, et notamment du bassin de natation nous paraît acceptable aux conditions données par le rapport. Nous nous posons toutefois quelques questions, notamment sur l'exonération fiscale de la FIG ce qui, du reste, ne semble pas de la compétence de la Ville. Autre question, on nous dit que l'école de natation s'autofinance à hauteur de 93 %. Ne serait-il pas possible que l'on atteigne les 100 %, permettant ainsi d'alléger les comptes de notre Service des sports?

**M. Nicolas de Pury**, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Notre groupe, après une longue discussion, acceptera les deux crédits qui nous sont demandés, mais ce n'est pas sans nous poser des questions quant à certaines données et affirmations contenues dans ce rapport. Concernant la FIG, en page 4 du rapport, nous apprenons que nous pouvons habiter une ville où les entreprises peuvent élire domicile, dans ce canton, et qui respecte l'exonération fiscale réservée aux fédérations de sport il est vrai. Ce langage que même "l'homo obwaldien" ne renierait pas nous frappe beaucoup. A l'heure où nos collectivités publiques exonèrent de moins en moins les personnes physiques, elles ont une nette tendance à faire l'inverse avec des entreprises ou des fédérations sportives. Mais la FIG n'est pas une simple association à but non lucratif, c'est une grosse machine qui draine beaucoup d'argent. Le malaise est donc réel. Que dire de la solidarité Ville-Arc Jurassien? Si, aujourd'hui, "l'homo obwaldien" devient plus lacustre, le temps d'une bonne opération fiscale, nous ne pouvons accepter ce dumping régional en matière d'impôt. Nous ne croyons pas, quand vous affirmez, en page 7, qu'il y aura la création de 20 postes de

## Séance de lundi 13 mars 2006

travail à Neuchâtel. Nous croyons par contre à la création de 20 pendulaires de plus. Quant aux retombées indirectes, y a-t-il une réelle volonté de la FIG vis-à-vis des sociétés locales de gymnastique de développer les activités sur le plan régional, autre que des séminaires internationaux où les aspects culinaires entre "bouffes et petits hôtels" sont des programmes alléchants, culturellement parlant et souvent privilégiés? La FIG était présente, jusqu'à maintenant, à Moutier. Quel apport a-t-elle donné, et donne-t-elle encore à cette ville jusqu'à présent? Quel chiffre d'affaires? Pouvez-vous nous fournir des explications à ce sujet?

Concernant le bassin de natation, nous pouvons lire plusieurs fois dans le rapport, en pages 1, 6 et 9 que l'Ecole de natation de la Ville a 4'500 clients par année. Ce chiffre est faux. Il s'agit de 1'500 élèves ou membres. Vous multipliez des citoyens par des trimestres pour trouver des clients. A quoi cela nous sert-il que nous ne puissions pas mieux interpréter ces données? Nous trouvons le terme de client inapproprié. Cette terminologie ne s'applique pas bien à des enfants qui vont à l'école primaire. Vous omettez de préciser que le Red Fish a également une école de natation depuis fort longtemps, qui compte 380 membres de 4 à 10 ans. Ce chiffre n'a pas été multiplié par trois, m'a-t-on affirmé. Ce club donne des cours dans 7 bassins différents et ne peut, par manque de place disponible, se développer. Nous voyons là que les besoins d'utilisation en bassins sont réels, sachant que d'autres personnes aimeraient suivre ou donner des cours et ne peuvent pas le faire par manque de place. Nous souhaitons que le Service des sports ne s'arroge pas le monopole de l'utilisation de ce bassin rénové, mais soit ouvert à une utilisation pour ou par des milieux associatifs ou des clubs sportifs, pour des cours spécifiques ou privés notamment.

En page 9 du rapport, vous nous montrez une photo qui n'est pas celle du bassin de la Winterthur. C'est une photo du bassin du Crêt-du-Chêne à La Coudre. Concernant le bâtiment, nous nous posons quelques questions.

- S'agit-il d'une bonne opération pour la Ville? Le montant de 120'000 francs qui est annoncé n'est pas excessif.
- S'agit-il d'emplois qui amènent vraiment une valeur ajoutée? Nous en doutons quelque peu.
- Nous aurions aimé avoir une évaluation de la rentabilité de l'achat en mètres carrés, en mètres cubes. Nous ne pouvons pas le trouver dans ce rapport.

## Séance de lundi 13 mars 2006

- Concernant l'assainissement énergétique, on nous informe de la pose d'un fil anti-rayonnement, mais peut-on diversifier le préchauffage de l'eau?
- Pourquoi ne pas poser des capteurs solaire thermiques?
- Nous aimerais aussi obtenir, dans le futur, un ratio énergétique avec une consommation annuelle et le rapport par utilisateur, mais avec des chiffres plus justes en ce qui concerne le nombre de ceux que vous appelez les clients.

**Mme Nathalie Steullet Wintgens**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- La venue de la Fédération internationale de gymnastique nous oblige à faire le grand écart. D'un côté, nous sommes heureux de l'arrivée de la FIG à Neuchâtel. Nous espérons des retombées économiques et touristiques positives pour la ville et sa région, ainsi que des synergies avec les diverses institutions sportives. D'un autre côté, nous regrettons l'exonération d'impôts promise à la FIG. Nous savons que le Canton doit lutter pour attirer des emplois, mais nous estimons que les exonérations dont bénéficient certaines fédérations ou grandes entreprises ne sont pas équitables vis-à-vis des autres contribuables qui s'acquittent intégralement de leur dû. Il est vrai que la décision d'exonération n'a pas été prise par la Ville, mais par les Autorités cantonales. Ces dernières n'ont d'ailleurs pas consulté le Conseil communal, comme l'exige pourtant la loi cantonale sur les contributions directes. A l'avenir, nous demandons que la procédure soit respectée par tous.

L'achat du bâtiment de la Winterthur et la constitution d'une copropriété avec la FIG nous semble être une bonne décision au juste prix. En ce qui concerne la piscine, nous ne pouvons que soutenir son rachat car nous connaissons les besoins en bassin de natation. Les piscines du Nid-du-Crô et du Crêt-du-Chêne, ne suffisent plus à répondre à la demande du public, des clubs et des écoles. Nous soutenons l'effort du Conseil communal de maintenir une offre attractive de cours de natation et d'aquagym à la population dans des infrastructures appropriées, sécurisées et qui respectent les règles d'hygiène. Par ailleurs, nous nous interrogeons sur les raisons de la Winterthur de vouloir garder la propriété du terrain. N'aurait-il pas mieux valu qu'elle nous vende celui-ci par la même occasion afin d'être plus libres pour d'éventuelles transformations ou agrandissements futurs? Que compte faire le Conseil communal du terrain autour du bâtiment? Quels aménagements y sont prévus? Le droit de marchepied qui garantit la promenade au bord du lac sera-t-il respecté sur la parcelles concernée, mais aussi avant et après

## Séance de lundi 13 mars 2006

cette dernière? Le groupe socialiste s'interroge enfin sur les aspects énergétiques du bâtiment. N'est-ce pas le moment de mettre des panneaux solaires ou un chauffage au bois afin d'être plus écologique? En attendant de nager dans le bonheur de voir une population neuchâteloise sportive et afin d'accueillir une horde de gymnastes internationaux qui, nous l'espérons, seront comme des poissons dans l'eau rue des Falaises 74, nous accepterons le rapport et les arrêtés à l'unanimité.

**M. Frédéric Guyot**, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Le groupe udc a été très attentif à la lecture de ce rapport. De prime abord, il est le reflet d'une volonté réelle de faire d'une pierre trois coups, comme mentionné dans le document. Notre groupe est convaincu par les chiffres articulés au sujet de l'autofinancement des coûts d'exploitation du bassin par le Service des sports, pour les cours de natation notamment, en tous cas en ce qui concerne la situation existante. Nous sommes aussi surpris en bien de la manière dont est managé ce domaine qui, pour une fois, dans cette ville, génère des recettes proches des coûts d'exploitation et dont la gestion se rapproche plus d'une PME, c'est une bonne chose, avec des programmes complets et adaptés, une offre répondant à un besoin. Nous ne créons donc pas une offre avant d'avoir évalué les besoins.

Sur un aspect philosophique, la promotion du sport par la rénovation du bassin est une bonne chose, vu que le coût sera modeste et touchera une large couche de la population. De plus, les bénéficiaires de ces infrastructures sont, pour la plupart, des familles qui travaillent et participent déjà activement au financement en payant des impôts. Ce n'est qu'un juste retour sur investissements pour ces classes déjà lourdement touchées par les contributions. Toujours en parlant d'impôts, on peut, par contre, se poser la question de savoir si, exonérer une fédération est correct, au vu de la situation financière de notre Commune et du Canton. Toutefois, si on analyse la destination et le but des gains potentiels de la FIG, cette approche est atténuée assez rapidement. Il n'en demeure pas moins qu'une révision de la fiscalité pour les entreprises nouvellement arrivées et à futur de ce canton devra, à notre avis, être revue sur certains aspect. Mais c'est un autre débat et relèvera plutôt du Grand Conseil que de notre hémicycle. Nous avons quelques questions :

## Séance de lundi 13 mars 2006

- Sur le point précis des impôts, nous souhaiterions connaître la teneur de la base légale permettant une telle exonération, ainsi que le montant approximatif que représente ces exonérations?
- Nous souhaitons aussi connaître ce que représente la masse salariale des employés qui oeuvreront sur le site de la FIG?
- A ce sujet, le Conseil communal peut-il nous indiquer si les employés sont déjà tous engagés et domiciliés sur Berne, ce qui équivaudrait à un exercice déficitaire sur l'aspect fiscal?
- En page 15, point 7.4.3, on nous parle d'aspects énergétiques et d'un point de branchement de chaufferie pour 35'000 francs. Nous souhaiterions savoir si le chauffage devra être changé ou s'il subira des modifications? Si tel devait être le cas, nous aimerais connaître les aspects financiers, mais aussi la technologie choisie. Cette question se pose, dans la mesure où l'expérience de la piscine du Nid-du-Crô nous a habitué à des spécialités du genre chauffage au dernier étage et complètement vétuste.
- Autre point important que nous nous devons d'aborder, c'est le scénario catastrophe. Que ferait la Ville si le crédit devait être accepté, mais que la FIG ne voudrait ou ne pourrait plus venir à Neuchâtel?
- Toujours dans les imprévus, connaissant l'engouement festif de la Ville de Neuchâtel, si la FIG a ses 125 ans cette année, la Ville pourrait devoir sortir encore plus d'argent qu'on nous le demande actuellement?

Si l'udc reste très dubitative quant aux retombées fiscales, qui seraient nulles par l'exonération et très hypothétiques et théoriques pour les employés, nous sommes, par contre, conscients des retombées indirectes que généreraient ce projet. Nous voyons, ô combien le domaine du sport est médiatique et peut se faire l'écho d'une ville, d'une région ou d'un pays : nuitées d'hôtels, restauration, location de véhicules, visites touristiques, stades et salles de gymnastique en phase de réalisation, tous ces éléments ne pourront que bénéficier des retombées de la venue de cette fédération. De plus, la FIG engagera certainement, je pense, des fonds dans l'aménagement de ses bureaux. L'udc espère simplement que les bénéficiaires de ces travaux seront des entrepreneurs de la région et non pas des Bernois ou des Jurassiens. Il en va de même pour les travaux de gros œuvre.

Pour l'udc, sur un aspect positif, restent comme cerises sur le gâteau, les futurs logements faisant l'objet d'une étude d'un projet, qui ne pourront que ramener des contribuables intéressants dans des propriétés tout

## Séance de lundi 13 mars 2006

autant intéressantes. Avant de nous prononcer sur cet objet, nous attendons les réponses du Conseil communal.

**M. Jean Dessoulavy**, porte-parole du groupe radical, déclare :

- La base du dossier est l'école de natation pour laquelle la Ville a reçu la mission claire de l'exploiter. Cette école est en plein expansion puisque notre Ville a repris l'exploitation du bassin de Monruz en 1997. La fréquentation annuelle n'a cessé de croître, passant de 600 à un chiffre supérieur, peut-être pas 4'500 mais au moins le triple. L'opération dont il est question vise donc deux buts pertinents. D'abord, il s'agit de trouver une solution concrète suite à la décision du propriétaire de l'immeuble de vendre le bâtiment dans lequel se trouve la piscine. Cette opération se solderait concrètement par l'achat du bâtiment pour 1,7 million de francs. L'autre but permettra d'améliorer la qualité des installations. Les deux défis sont relevés et nous saluons le travail opéré par le Conseil communal.

Mais ce dossier, c'est également l'aspect de la vente du premier étage qui a retenu aussi notre attention. En effet, ce n'est pas tous les jours que s'offre l'opportunité à notre ville d'accueillir un organisme international. L'implantation de la FIG à Neuchâtel relève, à notre sens, plusieurs avantages :

- L'hôtellerie de la région devrait pouvoir bénéficier de nuitées amenées par les visiteurs de la FIG, venant de l'extérieur pour assister à des réunions, des assemblées, voire des conférences. C'est bien connu, un organisme international a une vie de réseau qui nécessite toute une infrastructure alentour, ce qui signifie qu'il n'y aura pas que l'hôtellerie neuchâteloise qui profitera de cette implantation, mais également les restaurants, les cafés, les commerçants, les musées, bref toute la vie de la cité et de son environnement pourra bénéficier de la présence de cet organisme.
- Les gains en emplois devaient être significatifs à terme puisque l'on parle d'une vingtaine de postes de travail à moyen et long terme.
- Les synergies possibles avec d'autres organismes publics de la région. Nous pensons, en particulier, au Centre international d'étude du sport, et aux différents organismes qui travaillent à la promotion du sport dans notre ville.
- L'image positive pour notre ville, ce qui nous rappelle que la situation légèrement décentrée de notre région n'a pas toujours que des désavantages. Nous sommes sur un axe aisément

## Séance de lundi 13 mars 2006

accessible par le rail et la route pour profiter de la proximité de trois, voire quatre aéroports.

- En matière de bâtiment, la copropriété offre l'avantage de pouvoir partager les coûts d'entretien du bâtiment des Falaises 74 et de moderniser ce bâtiment, en particulier en ce qui concerne l'isolation du toit et la pose d'un film anti-rayonnement solaire sur les vitres de la piscine.

Toutefois, ce dossier pose quand même une question qu'il convient que nous prenions en considération. Je veux parler de la question de l'exonération fiscale de la FIG. Qu'en est-il exactement car on sait que la décision d'exonérer la FIG a été prise par le Conseil d'Etat il y a 15 jours, mais on n'en connaît pas la teneur. Il faut souligner qu'il ne s'agit pas ici d'une entreprise commerciale qui fait des bénéfices en les répartissant à ses seuls actionnaires, mais que les profits réalisés sont, en principe réinjectés dans le soutien aux activités sportives. Le Conseil communal peut-il nous apporter des précisions? Enfin, même si les discussions ont déjà eu lieu et que c'est à prendre ou à laisser, certains parmi nous auraient vu d'un bon œil que la FIG fasse un effort supplémentaire et laisse à la Ville la jouissance des locaux dont elle a besoin. Cette solution a-t-elle été envisagée? La Ville aurait-elle pu demander à la FIG de faire preuve, ici ou là, de plus de générosité en contrepartie des conditions favorables qui lui sont réservées? En effet, pour une collectivité publique comme la nôtre, avec la situation fiscale que nous connaissons, avons-nous vraiment les moyens de racheter des bâtiments à chaque fois qu'il faut maintenir un service public? En fin de compte, la conviction que le Conseil communal a réussi à trouver la bonne solution dans ce dossier engagera notre groupe à accepter les projets d'arrêtés I et II.

**Mme Raymonde Wicky ajoute :**

- Je suis ravie qu'à la page 7 du rapport, le Conseil communal ait effectivement noté que les prestations de l'école de natation étaient financées par les recettes, à 93 %. Cela rejoint la question que j'avais posée lors de l'élaboration du budget. On nous avait dit, à plusieurs reprises, et c'était presque vrai, que les Ecoles du sport étaient auto-porteuses et ne coûtaient rien à la collectivité publique. Je remercie le Conseil communal d'être précis et je dois dire que je remercie aussi tous les porte-parole de la droite en particulier. J'ai eu une petite angoisse, vendredi soir, en écoutant la désormais encore plus célèbre émission "Forum" en entendant dire par la présidente du parti libéral, dans l'esprit : "les écoles de sports sont l'exemple même de la mauvaise direction

## Séance de lundi 13 mars 2006

qu'ont prises les autorités de la Ville de Neuchâtel". Je constate donc que les gens du Législatif, du terrain politique, ne pensent pas la même chose et que nos écoles de sports ne sont donc pas en danger et je suis vraiment très contente.

**M. Pascal Sandoz**, Directeur des sports, déclare :

- J'aimerais remercier les groupes de l'approche qu'ils font de ce rapport. Globalement le Conseil général partage les conclusions du Conseil communal.

A propos de l'école de natation, on pourrait presque dire que tout a commencé en 1990, lors de sa création, à l'ouverture du complexe des piscines du Nid-du-Crô, école de natation que vous avez prolongée par un acte politique en 1997, lorsque vous nous avez autorisé à élargir la sphère de cette école au bassin de Monruz. Depuis, l'école n'a cessé de répondre à sa mission et, pour éviter une guerre des chiffres, je ne reprendrai pas les chiffres du rapport, ni ceux de M. de Pury, ni ceux qui ont été évoqués ailleurs, je vous dirai simplement que de très nombreuses personnes participent au cours qui y sont donnés avec pleine satisfaction et qu'il y a 28 personnes qui contribuent à enseigner la natation pour ce qui représente 7,15 postes. Cela me permet aussi de dire que l'autofinancement est presque de 100 % et qu'il serait bien difficile d'y arriver puisque vous pouvez bien vous imaginer qu'un bassin de natation génère un certain nombre de charge. Si on voulait arriver à 100 %, nous devrions augmenter les prix des cours et nous ne sommes pas très sûr de notre affaire car nous risquerions de perdre des clients. Inutile d'insister trop longuement sur le rôle sportif de l'école de natation qui alimente en jeunes futurs compétiteurs le Red Fish. J'en profite pour dire qu'il ne s'agit pas de concurrence entre l'école et le Red Fish. Il est régulièrement fait le point avec le président de ce club depuis de nombreuses années et nous alimentons donc les clubs locaux en sportifs qui découvrent la natation à l'école et qui poursuivent leur carrière au Red Fish.

Il y a quelques temps, le propriétaire du bâtiment a annoncé sa volonté de vendre son bâtiment à la Ville et cela s'inscrivait dans le partenariat que nous avons toujours eu avec l'entreprise propriétaire du bâtiment. Nous avions trois solutions. Premièrement, arrêter l'école de natation dont Monruz est le pilier, deuxièmement construire une piscine, c'est utopique en raison des coûts, 5 millions de francs sans le terrain et les frais financiers. La troisième possibilité était de faire l'acquisition du bâtiment, mais pas à n'importe quel prix.

## Séance de lundi 13 mars 2006

La FIG annonçait vouloir quitter Moutier, désireuse de trouver un emplacement plus approprié pour le développement de son activité. J'insiste, car on parlait tout à l'heure de solidarité de l'arc jurassien en terme de fiscalité, pour dire que c'est bien la FIG qui est venue nous chercher et non pas le contraire. La FIG est la plus ancienne fédération internationale de sport, regroupant 30 millions d'adeptes dont 400'000 en Suisse, des personnes qui pratiquent la gymnastique en général. Il y a donc une motivation à travailler avec les sociétés locales car la gymnastique est un grand monde. Cette fédération va fêter ses 125 ans cette année. Je précise qu'il n'y aura pas de coûts pour la Ville, par rapport à ces festivités puisque le 125me anniversaire sera fêté à Genève. Par contre, nous recevrons le comité exécutif, au mois de juillet, à Neuchâtel. Là, vous nous permettrez tout de même de lui offrir l'apéritif!

La FIG est venue à Neuchâtel pour trois raisons. Une raison géographique et c'est important de le dire. Nous sommes idéalement situés entre deux aéroports internationaux, mais aussi proches de la place d'aviation de Belp, près de Berne. Zurich et Genève sont idéalement reliés par une autoroute performante et un chemin de fer. La deuxième raison tient à l'infrastructure de notre ville. L'infrastructure hôtelière correspond parfaitement aux besoins de la FIG et celle sportive, nouvelle ou en devenir, avec les nouvelles salles de gymnastique, ont motivé la FIG. Enfin, le fait que nous soyons une ville universitaire et que nous accueillons depuis de nombreuses années, le Centre international d'étude du sport, (CIES), avec les synergies qui peuvent être développées ont compté dans la décision de la FIG en plus de l'exonération fiscale.

Troisième acte de cette histoire, la collaboration. Il est convenu que le propriétaire actuel cède son bâtiment à la Ville de Neuchâtel, que la FIG s'installe au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment et en fasse l'acquisition. Cela nous permet de rénover le bassin de natation. Les conséquences sont évidentes pour la Ville, nous pouvons raisonnablement poursuivre l'activité de l'école de natation à un coût acceptable, tout en bénéficiant des retombées directes et indirectes générées par l'activité de la FIG. On a parlé de places de travail. Bien sûr que les 20 collaborateurs de Moutier ne vont pas immédiatement tous élire domicile à Neuchâtel. Ce seront peut-être 20 pendulaires au début, mais ces 20 pendulaires consommeront chez nous jusqu'à ce qu'ils élisent domicile, ce que nous souhaitons de tout cœur. Nous avons donc une chance exceptionnelle d'accueillir la FIG car la concurrence est assez dure. J'en veux pour

## Séance de lundi 13 mars 2006

prouve la Maison internationale du sport, à Lausanne, qui accueille de nombreuses fédérations, mais cherche encore des locataires. En sa faveur, la proximité immédiate du CIO, Lausanne capitale olympique, un investissement de 22,5 millions de francs, payé par la Canton de Vaud, la Ville de Lausanne et le CIO, pour la construction de cette maison et une exonération fiscale pratiquée également dans le canton voisin. C'est dire que vous prendrez tout à l'heure une décision qui marquera notre Ville et s'inscrira aussi dans l'histoire du sport international.

A propos de l'exonération fiscale, je dirai que je comprend vos commentaires et prises de position, voire votre malaise. C'est un peu dans l'air du temps, à tous les niveaux de la hiérarchie des administrations. Par exemple, la querelle fiscale entre la Commission européenne relative aux avantages fiscaux et la Confédération ou encore les politiques fiscales initiées par certains cantons suisses alémaniques et bien sûr la polémique issue du traitement fiscal différencié pratiqué par les cantons de Berne et de Neuchâtel. Nous pouvons rajouter les positions politiques de certains partis, au Grand Conseil, puisque c'est là que se traite cet objet, et encore des rencontres de réflexion, comme celle de samedi qui portait sur le thème fiscalité et éthique. A ce sujet, je rappelle que le bénéfice réalisé par la FIG est reinjecté dans le sport, ce qui n'est pas tout à fait le cas pour les entreprises qui produiraient des biens de consommation. Je pense toutefois qu'il faut aussi savoir sortir du débat strictement fiscal. Nous n'allons pas pouvoir développer notre ville en se posant la question de savoir ce que nous perdons lorsqu'un partenaire vient s'installer. Nous devons nous demander ce que cela nous permet de faire ensemble, ce que nous pouvons créer, développer. Dans le cas précis, un vote négatif de votre part signifierait la perte de tout le projet. Ne vaut-il pas mieux tenir compte des retombées générées par la FIG plutôt que de nous focaliser sur d'hypothétiques recettes fiscales ou revenus fiscaux que nous n'aurions pas vraisemblablement?

Vous le savez, la Ville de Neuchâtel n'est pas compétente dans ce domaine, mais le Canton nous a fait part de certains arguments. La base légale repose sur les article 81, lettre f, de la loi sur les contributions directes et sur l'article 56, lettre g, de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct. La teneur de ces articles est la suivante : "seules sont exonérées de l'impôt les personnes morales qui poursuivent des buts de service public et de pure utilité publique, sur le bénéfice et le capital exclusivement". L'exonération n'est donc pas limitée dans le temps, elle est octroyée tant que les conditions qui ont permis son octroi sont maintenues. Si la FIG changeait de raison sociale on ne pourrait pas

## Séance de lundi 13 mars 2006

maintenir une telle exonération. Quant aux conditions générales à respecter, le bénéfice et le capital doivent être affectés aux buts de service public, l'activité doit s'exercer exclusivement au profit de l'utilité publique. En cas de dissolution de la personne morale, sa fortune doit revenir à une autre personne morale bénéficiant de l'exonération de l'impôt et poursuivant des buts semblables. L'intérêt général n'est admis que si le cadre des destinataires des prestations est ouvert. Enfin, au sujet de la question des traitements fiscaux différents entre les cantons, l'Etat précise : "D'après les informations que nous avons reçues de la part de l'administration fédérale des contributions, hormis la FIFA en matière d'impôt fédéral direct, toutes les fédérations internationales sises en Suisse sont exonérées au titre de la poursuite d'un but d'utilité publique. Il en va ainsi notamment de la FIS, la Fédération internationale de ski, à Berne, du CIO et de toutes ses fédérations affiliées". Je n'ai pas d'autres informations puisque la Ville n'a pas de compétences dans ce domaine.

A propos de l'énergie et du chauffage, nous allons effectuer un certain nombre de travaux, notamment en isolant les fenêtres. La FIG va transformer en partie le bâtiment et à ce moment, elle doit respecter les normes légales en matière d'économies d'énergie. La question du chauffage est intéressante dans la mesure où, en uest du bâtiment de la piscine, va se construire vraisemblablement une septantaine de logements, qui devront être chauffés et qui feront l'objet d'un chauffage qui n'a pas encore été choisi et sur lequel il serait alors intéressant de pouvoir brancher la piscine, mais il s'agit de l'avenir. Aujourd'hui, il n'y a pas de dépense excessive en matière de chauffage ou d'isolation, d'autant plus qu'une bonne part de ces charges sont prises en charge par la FIG.

En matière de droit de propriété, il faut savoir que le propriétaire actuel nous accorde un droit de superficie et s'engage pour 75 ans, mais il ne souhaite pas vendre le sol pour des raisons stratégiques. La Ville de Neuchâtel agit également ainsi. Malgré nos tentatives réitérées, nous n'avons pas réussi à faire revenir le propriétaire actuel sur sa décision.

Pour l'autofinancement, ce sera difficile d'arriver à 100 % et nous ne sommes pas en train de vous dire que nous allons pouvoir exploiter une piscine meilleur marché que ce que nous faisions par le passé. Nous vous disons avoir trouvé une solution qui nous paraît la plus efficace possible en travaillant en partenariat avec la FIG.

## Séance de lundi 13 mars 2006

Il faut savoir aussi que la FIG est en Suisse depuis 1945. Au début elle était à Genève et, en 1990, elle est arrivée à Moutier. Aujourd'hui nos négociations sont à ce point avancées qu'il nous paraît peu probable que la FIG nous dise soudain qu'elle ne veut plus venir à Neuchâtel. Les autorités de la FIG ont pris leur décision formellement de manière tout à fait claire. Elles viennent cet été à Neuchâtel et la FIG est en discussion avec des architectes pour une modification du bâtiment. Nous sommes à deux doigts de conclure. Le pire des cas nous paraît donc peu probable, mais vous avez raison de vous poser la question.

S'agissant du droit de marche pied, celui-ci sera respecté. Il faut bien se rendre compte que cela ne va pas changer fondamentalement la situation d'aujourd'hui. Vous ne pouvez, ni à gauche ni à droite, marcher sur le bord du lac puisque ce sont des propriétés qui ne font encore, aujourd'hui, l'objet d'un marche pied, mais tout est pensé dans le sens de pouvoir respecter.

**M. Nicolas de Pury** ajoute :

- Concernant les capteurs solaires thermiques, pourquoi ne pas penser à la pose de ceux-ci quand il s'agit de rénover un bassin et cela mérite une réflexion?

**M. Pascal Sandoz**, Directeur des sports, complète :

- Aujourd'hui la réflexion s'oriente plutôt sur le branchement du chauffage sur le futur chauffage des constructions qui se feront en ouest. Cela dit, on ne peut pas exclure qu'un jour nous ayons des capteurs solaires thermiques, voire d'autres mesures de production d'énergie renouvelables. Il faut toutefois se rendre compte que la proportion de capteurs solaires qui serait nécessaire à faire fonctionner une piscine serait gigantesque.

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet les deux arrêtés au vote de l'assemblée. L'arrêté no I est **adopté par 29 voix sans opposition**. L'arrêté no II est **également adopté par 32 voix sans opposition**.

Séance de lundi 13 mars 2006

Discussion en second débat. Les articles premier à 7 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 29 voix contre 0

**Arrêté  
concernant la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent, l'acquisition de l'immeuble sis route des Falaises 74 et la constitution d'une copropriété avec la Fédération Internationale de Gymnastique  
(Du 13 mars 2006)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Le Conseil communal est autorisé à acquérir de la Winterthur Assurances un droit de superficie distinct et permanent d'une durée de 75 ans, constituant l'article 2706 du cadastre de la Coudre, parcelle de 1'995 m<sup>2</sup>, grevant l'article 2590, du même cadastre, contre paiement d'une indemnité unique de 500'000 francs.

**Art. 2.- Un crédit de 2'500'000 francs est accordé au Conseil communal pour acquérir le droit de superficie décrit à l'article premier et le bâtiment sis route des Falaises 74.**

**Art. 3.-** Le Conseil communal est autorisé à vendre à la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG) le premier étage du bâtiment susmentionné pour un montant de 1'800'000 francs.

**Art. 4.-** Le Conseil communal est autorisé à entreprendre les démarches nécessaires pour constituer une copropriété.

**Art. 5.-** Les frais relatifs à ces opérations sont répartis entre les copropriétaires.

**Art. 6.-** Cet investissement fera l'objet d'un amortissement de 5 % à la charge de la Section des sports.

**Art. 7.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 13 mars 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,

Jean-Charles Authier

Le secrétaire,

Frédéric Guyot

Séance de lundi 13 mars 2006

Discussion en second débat. Les articles premier, 2 et 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 32 voix contre 0

**Arrêté  
concernant la rénovation du bassin de natation sis route des  
Falaises 74, les transactions immobilières relatives à l'immeuble et  
la constitution d'une copropriété  
(Du 13 mars 2006)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Un crédit de 900'000 francs est accordé au Conseil communal pour la rénovation du bassin de natation et de son équipement technique et la couverture des frais inhérents à la transaction immobilière et à la constitution d'une copropriété avec la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG).

**Art. 2.**- **Cet investissement fera l'objet d'un amortissement de 5 % pris en charge par la Section des sports.**

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 13 mars 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,

Jean-Charles Authier

Le secrétaire,

Frédéric Guyot

Séance de lundi 13 mars 2006

**6  
06-003**

**Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit relative au programme d'intervention sur le domaine public 2006-2009 et d'un projet particulier : le carrefour 1<sup>er</sup> Mars – Maladière - Pierre-à-Mazel**

(Du 15 février 2006)

Séance de lundi 13 mars 2006

**M. Blaise Péquignot**, porte-parole des groupes radical et libéral, déclare:

- Les groupes libéral et radical saluent ce rapport qui propose une vue d'ensemble des travaux à réaliser sur le domaine public. Il y a un souci de transparence sur le long terme qui ne peut que nous ravir. Ce type de démarche est d'autant plus louable qu'il permet également une efficace collaboration avec d'autres services, ce qui est de nature à minimiser les coûts. Il convient de souligner que, même si ce rapport ne le mentionne par expressément, force est de constater qu'il ne répond pas au postulat no 05-503 qui reste toujours à l'ordre du jour. Il n'en constitue qu'une facette. Si ce rapport a l'avantage de donner un aperçu des interventions à réaliser, il souffre peut-être de n'être pas assez précis sur chacune d'entre elles. Cette imprécision est toutefois, et très souvent, le désavantage des crédits-cadre. C'est un désavantage avec lequel nous pouvons composer, à une exception près toutefois, exception faisant l'objet de **l'amendement** que nous vous proposons d'adopter ce soir.

Avant d'en venir à cet amendement, une question particulière se pose. Cela concerne le secteur Pierre-à-Bot. En effet, en page 17 du rapport, on constate qu'un montant de 600'000 francs est nécessaire pour les accès et chemins qui devront être entrepris en parallèle aux travaux en cours relatifs aux équipements sportifs. On s'étonne quelque peu de ce poste particulier dans la mesure où l'on pensait que cet aspect du dossier faisait partie du crédit de 5,38 millions de francs, consenti il y a 18 mois pour ces installations. En effet, le rapport du 4 octobre 2004, mentionnait, sauf erreur, la prise en compte de l'ensemble du quartier de Pierre-à-Bot, dans ses différents secteurs, et donc spécialement de ce qui fait l'objet de ce montant de 600'000 francs. Le Conseil communal peut-il dès lors nous donner des explications détaillées à ce propos?

Les groupes libéral et radical proposent de distraire donc du crédit-cadre le montant de 500'000 francs relatif au secteur Crêt-Taconnet. En effet, nous ne saurions admettre de donner, avec l'adoption du projet d'arrêté, un blanc-seing au Conseil communal pour l'aménagement de ce secteur, qu'il y a lieu de qualifier de politiquement sensible. En effet, les débats qui ont animé notre Légititatif à ce propos ces dernières années, montrent que nous aimerais avoir le dernier mot sur cet aménagement particulier. Au demeurant, lors de la séance du 15 mars 2004, au cours de laquelle fut débattue la demande de crédit pour l'aménagement du haut de la rue et de l'espace public du Crêt-Taconnet, le Conseil communal avait clairement annoncé que les décisions prises concernant la circulation sur la rue du Crêt-Taconnet devraient faire l'objet d'un

## Séance de lundi 13 mars 2006

rapport et d'une demande de crédit. Je me réfère aux propos du porte-parole du Conseil communal de l'époque, M. Pierre Bonhôte, qui disait : "Nous avons en effet choisi de reporter la décision et la demande de crédit relative à cet aménagement pour des raisons financières d'une part, et parce que nous savons aussi que nous n'avons pas droit à l'erreur et qu'il faut faire preuve d'une grande circonspection avant de vous présenter un projet dont nous soyons convaincus". Or, le rapport de ce soir ne donne pas de précisions sur cet aspect particulier.

Le porte-parole du groupe radical avait précisé, lors de cette séance, que les solutions retenues des premières études effectuées n'étaient pas satisfaisantes. Si l'on se rapporte aux propos tenus à l'époque, on peut constater que la question du sens dans lequel le trafic devrait se réaliser n'était pas satisfaisante si l'on retenait un sens unique, que ce soit en montant ou en descendant, par rapport à différents problèmes évidents et également l'aménagement qui était voté à l'époque ne devait pas hypothéquer l'éventuelle création d'une ligne de bus entre la gare et le quartier de la Maladière, qui était toujours envisageable à l'époque. Je ne sais pas où on en est actuellement sur ce sujet. De même, dans ce même débat, le groupe socialiste faisait part de ses inquiétudes quant au problème de circulation sur la Place de l'Europe et sur la rue du Crêt-Taconnet et le groupe popcosol avait également déclaré vouloir rester attentif à la future réalisation de la partie inférieure de cette rue.

Le rapport qui nous occupe ce soir précise que le projet concernant la gestion du trafic sur la rue du Crêt-Taconnet n'est pas encore totalement arrêté. Il est donc indispensable que le Conseil communal vienne devant notre Autorité avec un rapport spécifique concernant l'aménagement de cette rue et la gestion de son trafic. C'est dans ce sens que nous proposons **d'amender l'article premier de l'arrêté ainsi : "Un montant de 10'000'000 de francs est accordé au Conseil communal pour le programme d'intervention sur le domaine public"**. Le retrait du montant de 500'000 francs ne visant pas à condamner le projet Crêt-Taconnet, mais, bien au contraire, pour qu'il soit étudié pour lui-même et d'une façon satisfaisante pour tout le monde.

Quant au giratoire, les groupes libéral et radical prennent acte des motivations conduisant à cet aménagement particulier. Nous partons de l'idée que son coût a été défini au plus économique et qu'il ne comporte aucun élément luxueux ou inutile. Nous remercions néanmoins le Conseil communal de bien vouloir nous rassurer dans nos convictions. Dès lors les groupes libéral et radical accepteront le rapport et les arrêtés y relatifs, sous réserve bien sûr du secteur Crêt-Taconnet.

Séance de lundi 13 mars 2006

**M. Steven Bill**, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Le groupe udc a pris connaissance du rapport en question qui a suscité un certain nombre de questions et remarques. En préambule, nous souhaitons relever que ce rapport est très inégal. En effet, tant les chapitres relatifs au domaine construit naturel sont relativement concrets et complets, tant les aspects relatifs au programme d'alignement ainsi qu'aux plans de quartiers manquent de détails, ceci alors que les coûts liés à ces derniers domaines sont importants. A la lecture de ce rapport, nous ne pouvons que nous étonner du laisser-aller qui a prédominé ces dernières années dans la gestion et l'entretien du domaine public. Ainsi, nous apprenons avec surprise "qu'il faudrait théoriquement intervenir de manière immédiate et urgente sur quelque 50'000 mètres carrés correspondant à environ 15 millions de francs". Un chiffre nous effraie encore plus si on sait que, sur 10 ans, la somme totale représente jusqu'à 100 millions de francs d'investissements.

Nous relevons toutefois le courage du Conseil communal qui fait un état des lieux sans concession. Nous saluons également la volonté de l'Exécutif de mener les travaux d'assainissement en collaboration avec les différents services concernés. Cette manière de travailler devrait permettre plus d'efficience et d'économiser, à moyen ou long terme, des sommes conséquentes. Ainsi, le bilan qui est fait de l'état du domaine public est préoccupant et, comme dit précédemment, seuls des investissements réguliers dans l'entretien de notre patrimoine permettent, au final, d'économiser. Nous ne pouvons que souhaiter, et le postulat radical intitulé "Pour une politique d'entretien responsable du patrimoine immobilier" va dans ce sens, que le Conseil communal prendra, dans un avenir très proche, des mesures afin de maintenir dans un état correct notre patrimoine, qu'il soit immobilier ou du domaine public.

Concernant le chapitre relatif au plan d'alignement, certains aspects nous semblent bien vagues. En effet, les applications d'alignements mentionnées sont, pour certaines, relatives à des projets en cours d'études, pour d'autres, elles sont mises à l'enquête ou en voie de règlement judiciaire suite à des oppositions. Aussi, les montants avancés dans ce rapport nous apparaissent pour le moins hasardeux. Il nous semble également prématuré d'avancer certains projets alors que la réalisation de ces derniers reste du domaine du possible. En outre, le projet concernant la rue des Ribaudes semble excessif. En effet, la Ville devrait débourser 210'000 francs pour quatre appartements. Quel

## Séance de lundi 13 mars 2006

élément, en particulier, justifie qu'une telle somme soit engagée pour seulement quatre appartements? Il en est de même pour les plans de quartier. Comment se déterminer précisément alors que des détails importants manquent? Concernant la giratoire de la rue Pierre-à-Mazel, nous n'avons pas de commentaire particulier à faire. Le carrefour en question nécessite effectivement un réaménagement afin de permettre une meilleure fluidité du trafic. La construction de ce giratoire permettra d'atteindre cet objectif.

Aussi, avant de nous prononcer sur le programme d'intervention, nous souhaitons que le Conseil communal précise les différents points relatifs au plan d'alignement et au plan de quartier afin d'amener des précisions nous permettant de nous déterminer sur les montants indiqués. En fonction des réponses apportées, nous nous prononcerons sur l'arrêté relatif au plan d'aménagement alors que nous accepterons l'arrêté relatif au giratoire.

**M. Jean-Pierre Baer**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Un titre déjà nous laisse songeur : demande de crédit relative au programme d'intervention sur le domaine public et d'un projet en particulier. Cela tend à banaliser l'importance de toutes les autres actions qui nous sont proposées et qui ont des effets considérables pour un grand nombre de citoyennes et de citoyens de cette ville. Le groupe socialiste est d'avis qu'il faut entretenir le domaine public, qu'il faut pouvoir répondre à l'évolution de cette ville, mais il est aussi d'avis qu'il s'agit de procéder à un usage modéré des fonds dont nous disposons et d'avoir une cohérence dans les actions que nous devons mener dans nos choix présents et futurs.

Dans le rapport on fait référence au plan d'alignement qui date de la fin des années soixante pour certains de ses objets et, ici, nous avons eu l'occasion de parler de l'aménagement de cette ville et du plan d'aménagement communal de la ville de Neuchâtel, qui est un état d'esprit, une direction dans laquelle nous devrions aller. Effectivement, d'un point de vue juridique, fait foi un plan d'alignement antérieur de plusieurs décennies alors qui si je prends quelques fiches du classeur (plan d'alignement) on parle de jardins, par exemple dans la fiche no 40. On y lit que lors de rénovations ou de constructions nouvelles, les espaces verts sont transformés en aires de stationnement. Le gazon, les thuyas, et autres plantes exotiques ont tendance à prédominer et contribuent à banaliser le paysage de la ville. Un inventaire répertorie les parcs et jardins remarquables et ceux méritant une attention particulière.

## Séance de lundi 13 mars 2006

C'est justement pour conduire à un jardin méritant une attention particulière, d'après la carte que nous avons reçue en 1998, que nous construisons une route. Quant à la fiche 22 b, elle nous parle des murs de soutènement. Omniprésents dans la ville, ils forment un ensemble cohérent qui est pourtant menacé par des démolitions intempestives. La création de nombreux accès à des aires de stationnement détruit non seulement l'unité de cet ensemble minéral, mais aussi la rigueur spatiale qui en découle. Enfin l'objectif de la fiche 31 qui parle des murs et précise : préserver les vieux murs de pierre existants et construire les nouveaux de manière à assurer une diversité esthétique et garantir un habitat pour la faune et la flore. Dans les archives écrites on ne verrait pas le lézard des murailles et d'autres habitants qui peuplent aussi notre cité.

L'objectif d'aménagement, du plan directeur de cette ville, c'est une brochure que certains ont reçue et peut-être lue, fabriquée avec l'aide de l'argent que nous mettons à disposition du Conseil communal, dit, dans son point no 1 : "préserver le patrimoine et continuer la ville. La Ville de Neuchâtel et ses habitants doivent prendre conscience de la situation exceptionnelle dont jouit la presque totalité de son domaine bâti. A l'opposé des villes construites à plat, Neuchâtel s'étend à flanc de coteau". C'est peut-être une lapalissade, mais cela mérite d'être dit. On arrive aux conclusions : "Les nouvelles constructions, les rénovations ou autres interventions devront maintenir, souligner, renforcer les caractéristiques intrinsèques et l'échelle de ces quartiers. Leur situation exceptionnelle offre tranquillité, dégagement, vue et ensoleillement aux habitants des locatifs ou des villas à plusieurs foyers de ces sites". Nous avons ici, la volonté de définir une politique pour cette ville, de valider les choix du Conseil communal, ce que nous avons fait il y a quelques années et nous souhaiterions que, de façon cohérente, nous appliquions nos décisions dans les choix futurs.

Ensuite, on peut discuter d'un certain nombre de documents, mais ce que le groupe socialiste constate, c'est que tous les objets ne sont pas finalisés. Certains ne sont pas à remettre en question. Bien sûr il faut finir la Maladière, bien sûr, il faut goudronner ses alentours, puisque c'est son destin, mais nous avons un certain nombre d'éléments pour lesquels nous n'accepterons pas sans autre les crédits. Il s'agit, dans le domaine des alignements, des Fahys, du dossier des Ribaudes, des Deurres, du Crêt-Taconnet, de Serrières, des Gouttes-d'Or et nous avons fait le total de ces éléments pour arriver à un montant de 2'870'000 francs que nous proposerions de retrancher, ce qui nous amènerait à 7'630'000 francs pour l'article 1 du premier arrêté, en comptant sur la volonté du Conseil

## Séance de lundi 13 mars 2006

communal de ne pas exécuter les travaux pour lesquels nous ne donnons pas l'argent. Concernant le deuxième projet d'arrêté, ce giratoire, et là encore la volonté de notre groupe est d'économiser l'argent des contribuables, de montrer qu'on peut accepter une hausse de 2 points des impôts parce que nous gérons l'argent avec parcimonie et que nous faisons attention où nous le dépensons, nous pensons donc que ce giratoire doit s'inscrire dans le futur et permettre que les investissements que nous voulons faire pour cette ville, nous en avons parlé lors du dossier de la Maladière, de voir arriver le Littorail un jour dans cette zone. Où passera-t-il? Dans combien de temps va-t-il arriver? Dans 5 ans, dans 10 ans? On prévoit d'amortir ce giratoire sur 20 ans. On nous propose de déplacer les fils aériens du trolleybus pour 20 ans et de les amortir sur 20 ans. Nous ne pouvons pas accepter de travailler sur 20 ans alors que le groupe socialiste a des objectifs à plus court terme dans cet aménagement.

Je rappellerai aussi que nous avons voté, en 2001, un aménagement provisoire pour le 1<sup>er</sup> Mars et peut-être que ce giratoire pourrait d'inscrire dans une vision globale de ce 1<sup>er</sup> Mars, en particulier, permettre de consolider le dossier du Crêt-Taconnet et de faire qu'une mise à sens unique de la rue devienne possible puisque nous nous plions à rappeler que depuis l'Expo.02, nous avons gardé des choses, construit un Fun'ambule pour prévoir l'avenir et nous souhaitons que l'entrée sud de la gare soit constituée par le pied du Fun'ambule, les gens sortant de l'autoroute arrivant directement en "dépose-minute", comme cela a été conçu sur l'Espace de l'Europe. Nous pourrions en concevoir un identique avec un giratoire adéquat au pied du Fun'ambule et, peut-être dans la vision globale de tout cet ensemble d'aménagement.

Notre groupe constate aussi qu'il manque, dans ce rapport, des réflexions sur les cheminements piétonniers. Rappelons que l'Université jouxte ce rond-point, le Gymnase est situé des deux côtés du rond-point, que les pistes cyclables ne sont pas prises en compte dans le rapport. Enfin ce rapport n'est pas abouti pour le deuxième arrêté et le groupe socialiste ne propose pas d'amendement, mais simplement de rejeter ce deuxième arrêté. Nous attendons la position des autres groupes. Je constate, comme mes camarades que les avis sont divergents. Nous nous permettrons peut-être de proposer une brève interruption de séance pour que nous arrêtons notre position de façon à ce que, si nous sommes tous d'accord que le Crêt-Taconnet n'est pas finalisé, cet esprit ressorte de l'issue du vote.

Séance de lundi 13 mars 2006

**M. Blaise Horisberger**, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Effectivement, on peut constater que ce rapport ne soulève pas l'enthousiasme, mis à part les groupes radical et libéral qui voient là l'un ou l'autre des objectifs de leur postulat satisfait à l'avance, ce qui est remarquable. De fait, le Conseil communal a plutôt tendance à refuser nos postulats et, là, on voit que, pour certains postulats, il anticipe sur la demande du Conseil général, avant même de savoir si ce Conseil confirmera cette demande ou pas.

Ce rapport n'a, dans les rangs de popvertssol, pas non plus soulevé l'enthousiasme, peu s'en faut. En ce qui concerne l'entretien lourd, les investissements d'entretien, nous avons plus l'impression d'avoir affaire à une sorte de profession de foi, de credo que l'on entend plutôt le dimanche matin à l'église que dans une salle de Conseil général. En effet, les informations qui nous permettraient de juger du bien-fondé des affirmations qui figurent dans le rapport font totalement défaut. Nous n'avons aucune analyse financière sur ce que sont les montants effectifs, de façon théorique ou pratique, à investir en général pour maintenir de façon optimale l'entretien et l'état des voies de circulation. Par ailleurs, on prétend, dans le rapport, que 50 % de notre équipement de base se trouve dans un état estimé de médiocre à très mauvais et 10 % en très mauvais état. Je peux vous dire pour avoir circulé ces derniers mois dans les rues de Dakar, que l'état des routes de la ville de Neuchâtel est, à mon sens, loin d'être très mauvais. Où est la vérité, qu'est-ce que la vérité, comment en juger? A mon sens, nous n'avons pas les éléments pour le faire dans ce rapport.

Par ailleurs, le sort fait parfois les choses avec ironie. Je note, pour revenir au postulat no 05-503, à la fin du développement, les mots suivants : "... en effet le rapport du Conseil communal laisse entrevoir que les moyens financiers prévus pour l'entretien d'ouvrages pouvant être autofinancés seront bien plus conséquents que ceux destinés aux ouvrages ne pouvant pas être entretenus par le biais de mécanismes d'autofinancement". Sous-entendu, il faudra les financer par les impôts. Et les mêmes auteurs de ce postulat, les groupes radical et libéral, sont en train de clamer sur les toits qu'il ne faut pas augmenter les impôts. Alors de deux choses l'une, ou l'argent est nécessaire pour financer ces investissements d'entretien lourd ou il n'est pas nécessaire et nous pouvons renoncer aux 2 points d'impôts. Mais c'est difficile de faire les deux choses. Il faudrait choisir et nous avons fait notre choix. Dans le doute, en attendant le 2 avril, nous pensons que nous ne pouvons pas accepter ce crédit d'investissement pour l'entretien lourd des rues de

## Séance de lundi 13 mars 2006

Neuchâtel car nous ne savons pas si nous aurons, le 3 avril, les moyens de le financer. En tous cas, sur ce chapitre, nous n'entrons pas en matière avant le 3 avril.

En ce qui concerne le développement durable dont il est parlé en page 3 du rapport, je ne résiste pas à préciser que, à notre sens, tout bon polluant est un polluant qui n'est pas émis. Tout bon déchet est un déchet qui n'est pas produit. Donc, pour aller dans le sens du développement durable, là aussi, une étude stricte et rigoureuse des investissements absolument nécessaires doit être faite et doit nous être soumise avant que nous puissions juger du bien-fondé des demandes financières qui figurent dans ce rapport. Là où l'économie et l'environnement se rejoignent, c'est que justement des économies en matière d'investissements se répercutent aussi par une réduction des pollutions et des déchets. C'est ainsi que nous comprenons le principe du développement durable.

En ce qui concerne le plan d'alignement, je dois dire que le credo et la profession de foi continuent. Nous n'avons aucune information sur le bien-fondé des projets qui nous sont soumis ici et je crois que nous ne sommes pas les seuls à être sceptiques par rapport à la plupart des objets qui nous sont présentés. Le seul qui a, en quelque sorte, obtenu notre aval, est celui de Pierre-à-Mazel, en page 13 du rapport, pour un montant avec une participation de la Ville de 350'000 francs, mais, en ce qui concerne les autres, peut-être que nous pourrions éventuellement entrer en matière sur le projet des Fahys si nous avions plus de détails. La rue des Deurres, nous ne savons pas de quoi il s'agit, Arnold-Guyot-est, on nous présente quelques éléments de plans qui sont pour le moins obscurs. Puits-Godet - Pierre-à-Bot Dessous, nous voyons un grand projet de réalisation de voies de circulation. Nous ne savons absolument pas si cela correspond ou non au principe de promotion de la mobilité douce, de la promotion des transports en commun ou s'il s'agit de faire un nouvel accès à deux ou trois pistes pour un grand parking qui sera construit dans cette zone industrielle. Nous n'avons pas les moyens de juger du bien-fondé d'une dépense à terme de 1,5 million de francs. Nous ne pouvons pas non plus accepter à ce stade ce projet.

En ce qui concerne les plans de quartiers et les plans sectoriels, la situation est à peu près la même. Nous rejoignons les autres groupes sur le Crêt-Taconnet, le quartier de Serrières, lui aussi, soulève des remous à Tivoli et nous ne savons pas non plus si les projets prévus sont fondés et dans quelle mesure ils correspondent à notre philosophie en matière d'aménagement urbain. Aux Gouttes-d'Or, nous n'avons pas

## Séance de lundi 13 mars 2006

non plus d'éléments pour nous engager sur un montant d'un million de francs. Il y aurait éventuellement les Cadolles que nous pourrions soutenir. Et puis, Pierre-à-Bot, bien que nous rejoignons un peu les groupes radical et libéral, nous pensons aussi que ce montant était inclus dans le crédit que nous avions adopté pour le nouveau terrain de football.

En conclusion quand il y a de la gène, il n'y a pas de plaisir. Nous avions aussi prévu un **amendement** à l'arrêté No I au terme duquel il ne restait que 1'250'000 francs. Nous retirions 9'250'000 francs au projet. En ce qui concerne le giratoire, nous étions en définitive plutôt bien disposés, mais nous n'avions pensé ni aux pistes cyclables, ni au Littorail, ce qui est un comble pour le groupe popvertssol... Cela étant, du coup nous avons des doutes. Est-il approprié d'accepter ce projet d'arrêté? En conclusion, d'autant plus qu'aucune des commissions du Conseil général, ni la Commission du plan d'alignement, ni la Commission du plan d'aménagement, ni la Commission de la mobilité n'ont été consultées sur ces éléments, que la plupart de ces éléments sont encore à un stade précoce de leur développement, on ne pourrait pas nous expliquer beaucoup de choses à ce sujet, il nous semble que ce rapport n'est décidément pas mur et il ne mérite qu'une chose, c'est de mûrir dans la tête et les cerveaux de gens experts et qualifiés, mais qui auraient besoin d'un peu plus de temps pour venir nous présenter en particulier en commission, des projets étayés où nous puissions nous prononcer non seulement sur les centaines de milliers de francs à approuver, mais aussi sur le bien-fondé politique, urbanistique de ce que l'on nous demande et cela après le 2 avril. Notre proposition est que le Conseil communal retire ce rapport, le complète, le soumette aux commissions idoines et revienne avec ce rapport, soit en un bloc, soit en plusieurs morceaux, prochainement pour les éléments urgents, plus tardivement pour les autres.

**M. Pascal Sandoz**, Directeur des travaux publics, déclare :

- Nous sommes d'accord avec M. Horisberger de conserver les Cadolles, puisque, vous l'avez vu, nous n'avons pas inscrit de montant dans le rapport! Plus sérieusement, compte tenu des prises de position des groupes, on peut dire qu'il y aura du travail pour vous convaincre du bien-fondé de ce rapport. Le titre n'a pas été rédigé de la sorte pour minimiser tel ou tel projet. Par contre, je ne suis pas étonné de vos réactions qui, pour le Conseil communal, ne sont pas une surprise car la démarche que nous vous proposons est nouvelle. Sauf erreur, le Conseil général n'a jamais été saisi d'un crédit cadre dans le domaine des

## Séance de lundi 13 mars 2006

travaux publics. Cela a été le cas, par exemple, pour les SI qui font le même type d'intervention que nous vous proposons. C'est donc un inventaire des travaux que nous vous soumettons, une vision globale qui porte sur les 4 années à venir et nous vous indiquons ce qu'il faudra faire immédiatement et ce qu'il faudra faire plus tard. Aujourd'hui, dans un crédit-cadre, nous ne sommes pas en mesure de vous dire quelle sera la largeur de tel ou tel trottoir ou le nombre de pavés nécessaires sur tel ou tel cheminement. C'est normal puisque nous parlons de l'horizon 2010.

Pour ce qui est de l'inventaire, nous avons plusieurs catégories de travaux. La première, ce sont les interventions sur le domaine construit et naturel, regroupant l'essentiel des interventions sur les fondements des voies publiques, les chaussées, les trottoirs et les escaliers. La liste des lieux où nous devons intervenir figure en page 8. Il ne s'agit pas d'un credo, mais bien d'une réalité que chacun peut constater quotidiennement. Nous avons publié cette liste en toute transparence, mais il s'agit aussi d'intervenir sur le domaine naturel, en particulier dans le secteur des chutes, des berges et du Gor du Seyon, comme d'ailleurs sur certains enrochements de quais, Max-Petitpierre par exemple ou au sud de la step. Cette catégorie représente l'entretien courant dans le domaine public et naturel dont nous ne pouvons pas nous passer. Si vous regardez les chiffres, en page 20 du rapport, vous verrez que les montants que nous vous proposons, par rapport à ce que nous devrions faire dans l'urgence, vous vous rendrez bien compte que pour 2006, nous vous proposons une intervention de 600'000 francs et, pour toute la législature, de 3,5 millions de francs.

Deuxième catégorie, celles dans le cadre des plans d'alignement des secteurs des Fahys, Ribaudes, Pierre-à-Mazel, Arnold-Guyot et Puits-Godet. Je rappelle certains éléments et ce qu'est un plan d'alignement afin que nous soyons sûr que nous parlons de la même chose. Le plan d'alignement définit les limites de construction sur les parcelles et fixe les gabarits de développement des voies publiques. Un tel plan fait partie des plans d'affectation. Tous les projets de construction, publics ou privés, s'appuient sur ces plans. C'est donc le garant du développement de la ville et de la préservation du domaine public et il s'inscrit parfaitement dans le plan d'aménagement de notre commune. Les plans d'alignement suivent donc des règles et des procédures démocratiques. Ils sont validés par le Conseil général. Puis, ils sont acceptés par le Service de l'aménagement du territoire et le chef du Département. Une fois cela fait, ils sont soumis à l'enquête publique et c'est au tour du citoyen de dire s'il est d'accord ou non. Ces plans ont donc force de loi. Ils restent valables tant que l'alignement n'a pas été modifié. En cas de

## Séance de lundi 13 mars 2006

changement, vous êtes appelés à vous prononcer. Le meilleur exemple de ceci, c'est le plan d'alignement des Fahys, dont les membres de la Commission du plan d'alignement ont reçu un rapport et pour lequel votre Autorité sera appelée à se prononcer puisque le Conseil communal vous propose de modifier le plan d'alignement en question. Si cette modification ne devait pas être acceptée par votre Autorité, le Conseil communal n'entamerait pas les travaux.

Cette deuxième catégorie d'intervention est sujette à une cascade d'autorisations légales à obtenir. Aujourd'hui, nous vous disons attention car nous devons mettre les moyens nécessaires à disposition dans le cadre des investissements prévus car nous savons d'ores et déjà que certains secteurs devront subir des travaux d'aménagement dans le cadre des plans d'alignement. Aux Ribaudes, par exemple, nous vous disons que 210'000 francs seront nécessaires pour réaliser l'accès aux futures PPE de ce secteur. La procédure est pour l'instant gelée car la mise à l'enquête a généré des oppositions. Mais, nous savons que si la situation se débloque, nous devrons agir car nous y sommes tenu par la loi. Dans ce contexte, le Conseil général ne peut pas proposer un changement d'affectation. Nous ne respecterions alors plus les règles de la démocratie. Vous avez donc la responsabilité de garantir la sécurité du droit et c'est de cela dont nous parlons aujourd'hui en ce qui concerne le plan d'alignement des Ribaudes. Aller à l'encontre de la sécurité du droit serait très grave et nous ne manquerions pas d'être sanctionnés pour notre non-application de la loi. C'est ce même scénario qui s'applique pour les autres cas du programme d'alignement. Le Conseil communal ne peut donc pas faire ce qu'il entend comme il l'entend. Il vous demande en revanche de pouvoir travailler et de faire avancer un certain nombre de ces dossiers qui, si tout se passe comme prévu, pourraient aboutir à la création d'environ 120 logements, dont les retombées fiscales sont intéressantes pour toute la collectivité. Ce sont les conditions-cadre dont nous parlons très souvent et ces conditions nous permettent d'aller de l'avant.

La troisième catégorie est celle des plans de quartier. La démarche adoptée en soi est la même. Nous prévoyons, raisonnablement, un certain nombre de mesures pour lesquelles il faudra débloquer des crédits pour l'aménagement de certains secteurs de la ville. Pour quelques-uns, les interventions sont prévues en 2006-2007, d'autres en 2008-2010 et c'est pour cela que nous n'avons pas tous les éléments en notre possession afin d'être plus précis sur quelques-uns de ces objets. Mais nous disons, là aussi, qu'il faut prévoir et nous donner les moyens d'agir dans le cadre des procédures usuelles légales. Bien sûr, vous êtes

## Séance de lundi 13 mars 2006

surpris de constater que les projets, sur le plan urbanistique, ne sont pas encore aboutis. C'est normal. Nous vous demandons simplement de libérer les moyens, sachant que nous aurons à intervenir de manière technique dans ces différents secteurs.

Les groupes radical et libéral déposent un amendement que nous pourrions combattre. Vous le savez, la situation n'est guère tenable dans le secteur de la gare. Songer à la largeur du trottoir, à la sécurité des piétons, des cyclistes, bref, ce secteur est sensible et fortement fréquenté par les étudiants.

Enfin la dernière catégorie c'est le contrat d'équipement dont vous avez débattu et que vous avez vu dans le rapport de la Maladière, en juin 2003. Vous l'avez accepté à l'époque et aujourd'hui nous vous confirmons les chiffres et nous continuons d'aller de l'avant, ce qui nous permet de vous dire que le chantier se déroule comme prévu, même plus rapidement que prévu puisque, si tout se passe bien, à la fin de septembre ou au début d'octobre, le complexe commercial sera ouvert et, en février 2007, nous pourrions disposer du terrain de football. J'aimerais encore ajouter que la démarche est nouvelle. C'est la première fois que nous vous présentons un dossier de la sorte, mais vous avez aussi pour la première fois une vue d'ensemble et c'est important. Aujourd'hui, vous vous prononcez sur les intentions du Conseil communal, la nature de ses interventions en matière d'entretien, de plan d'alignement, et ceci en toute transparence. Vous vous prononcez sur les dépenses mais aussi sur les types d'interventions. Ce que nous demandons c'est finalement une sorte de partenariat et l'objectif que nous partageons avec vous c'est de pouvoir dynamiser cette ville en faisant preuve de diligence dans ce type de dossier.

La vision est plus large, mais elle a l'avantage de vous offrir une vue d'ensemble qui s'inscrit dans les axes de développement que le Conseil communal vous a présenté et que vous avez par ailleurs acceptés. Je me rappelle encore sur les bancs du groupe socialiste, cette belle citation de son meneur lorsqu'il disait : "Entretenir est une nécessité". Nous en sommes arrivés à ce point. Certains estiment que le crédit que nous sollicitons tombe mal car la population est appelée aux urnes à propos du coefficient fiscal. A ces personnes nous dirons que si, chaque fois que nous rencontrons un obstacle, nous renonçons à agir, notre situation sera encore plus difficile, d'autant plus qu'il ne faut pas confondre investissements et coûts d'exploitation lorsque l'on parle des budgets de notre commune. Accepter aujourd'hui le crédit proposé c'est poursuivre la réalisation des décisions prises par votre Autorité, je pense

## Séance de lundi 13 mars 2006

en particulier au secteur de la Maladière, et éviter de déclencher une bombe à retardement en ce qui concerne l'entretien du domaine public construit et naturel. Le report d'entretien coûte trop cher. C'est aussi soutenir un développement démographique de la ville en favorisant la construction de logements par l'application des plans d'alignement et c'est donc augmenter aussi les recettes fiscales et donc les contributions à la collectivité publique. Enfin, c'est offrir du travail sur le marché neuchâtelois donc contenir aussi le taux de chômage et les difficultés sociales d'une partie de la population.

Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes vos questions. Tout à l'heure vous allez peut-être solliciter une interruption de séance pour réfléchir au sort que vous allez donner à ce rapport. Nous aimerions vous dire que le Conseil communal comprend vos préoccupations, il vous écoute, vous entend et il vous propose un **amendement** à son rapport qui consisterait à retirer trois éléments. Il s'agit de retirer trois dossiers de l'arrêté I, c'est-à-dire le **dossier du Crêt-Taconnet, celui du quartier de Serrières, et celui des Gouttes-d'Or**. C'est sans doute parce que le Conseil communal est peut-être allé un peu vite en besogne et vous avez raison, aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure de vous proposer les détails de ces trois projets. Pourquoi nous ne retirons pas le quatrième projet de ce chapitre plan de quartier, parce que c'est le projet des Cadolles pour lequel nous n'avons pas les informations chiffrées nécessaires et enfin, nous ne retirons pas non plus le projet concernant Pierre-à-Bot puisque les deux rapports que votre Autorité a adoptés en 2004 portaient sur le projet lui-même et l'autre sur l'aménagement du secteur. Aujourd'hui nous souhaitons, plutôt qu'ouvrir un deuxième chantier dans quelques mois, pouvoir faire les aménagements en est du terrain de Pierre-à-Bot pour faire des économies d'échelle.

Voilà les informations que je peux vous apporter. Je salue les groupes qui, sauf erreur, ont vu la démarche que le Conseil communal vous propose, cette vision plus large qui nous permet de faire des économies, qui nous permet d'avoir une vue un peu plus stratégique que de travailler au coup par coup.

**M. Blaise Horisberger** relève :

- J'ai encore quelques questions et je voulais revenir sur la question des plans d'alignement. En ce qui me concerne, j'ai probablement péché par négligence. Voici un exemple : les plans d'alignement du Pertuis-du-Sault, si l'alignement était réalisé, équivaudrait à prolonger la rue de la Boine jusqu'à la maison du Gor. Il y a le gabarit de la rue de la Boine sur

## Séance de lundi 13 mars 2006

toute la longueur du Pertuis-du-Sault, alignement qui a été décidé au 19me siècle ou au début du 20me. Est-ce parce qu'à l'époque notre Autorité a approuvé, avec des visions dantesques, un alignement du Pertuis-du-Sault aux gabarits de la rue de la Boine qu'il faut considérer, aujourd'hui, si d'aventure votre Autorité, Conseil communal, venait avec un projet disant que pour le développement de la ville il voulait faire un nouveau quartier au vallon de l'Ermitage et que, pour cela, il doit élargir le Pertuis-du-Sault qui serait mis au gabarit de la rue de la Boine, devrions-nous accepter cela? Si c'est le cas, je ne l'ai pas par écrit, mais je dépose immédiatement un postulat demandant au Conseil communal de revoir l'intégralité des alignements de la ville de Neuchâtel et de stopper tout projet impliquant la réalisation de ces alignements avant que cette révision soit faite car, sinon, nous risquerions d'être en but à des catastrophes urbanistiques qui n'auraient rien à voir avec le plan d'aménagement que nous avons adopté en 1998. Peut-être que la Commission d'aménagement, à l'époque, aurait dû faire ce travail de révision des alignements.

Il faut le faire, cela me paraît être une urgence car sinon les absurdités les plus totales sont à venir et nous ne pourrons, si j'ai bien compris le Conseil communal, rien faire car le droit en vigueur veut que les alignements existants doivent être respectés. Je ne savais pas que cela fonctionnait ainsi. Si c'est le cas il faut stopper séance tenant et je dépose **un postulat urgent qui demande au Conseil communal de réviser tous les alignements de la Commune de Neuchâtel**. S'il faut un développement écrit je l'écrirai sans trop de difficultés. (ndlr : une motion a été finalement déposée).

J'avais encore une question qui concernait le rond-point: Je me demande pourquoi l'arrêt de bus dans le sens centre-ville-Marin n'était pas situé en face de celui qui va dans l'autre sens et j'aimerais aussi demander au Conseil communal ce qu'il en est des pistes cyclables aux alentours de ce rond-point, de l'espace nécessaire au prolongement du Littorail, cela a-t-il été intégré dans ce projet ou non? Si non, pourquoi?

**M. Pascal Sandoz**, Directeur des travaux publics, déclare :

- J'ai effectivement peu parlé du giratoire, mais s'agissant des plans d'alignement il faut garder notre bon sens. Bien sûr qu'ils font force de loi, mais l'exemple donné par M. Horisberger ne serait appliqué que si cela avait un sens. En ce qui concerne le giratoire, si vous regardez le schéma dans le rapport, vous verrez que nous introduisons un passage piétons supplémentaire par rapport à la situation actuelle. La limitation

## Séance de lundi 13 mars 2006

de la vitesse générale, permet de calmer le trafic à cet endroit, grâce à l'aménagement des rond-points et aux pertes de priorité et je rappelle que le rond-point dont nous discutons ce soir fait partie d'un ensemble puisque vous avez trois rond-points qui seront édifiés sur cet axe, dont deux seront pris en charge par les privés. Pour les deux roues, le fait de diminuer la vitesse du trafic reste un élément positif et l'absence d'attente aux feux pour les piétons a démontré que cela avait tout son sens en ce qui concerne leur sécurisation. L'intégration des transports publics est plus efficace puisque nous maintenons la voie bus de la sortie de l'arrêt Université, en direction de Marin et il en est de même de la sortie de l'arrêt Providence en direction du centre-ville. Le fait de ne plus pouvoir, c'est un élément complémentaire, sortir en direction du Faubourg de l'Hôpital, direction Marin, réduit le trafic de transit par ce même faubourg. C'est également une mesure positive par rapport à la présence de nombreux piétons et cyclistes dans le secteur.

**M. Blaise Horisberger** ajoute :

- Nous demandons une suspension de séance.

Le président suspend les travaux pour 10 minutes. Les groupes se retirent.

Lors de la reprise de l'examen de l'ordre du jour, **M. Jean-Pierre Baer** déclare :

- Le groupe socialiste propose de retirer ses amendements et propose au Conseil communal de reprendre son rapport de façon à ce que, comme le Conseil communal l'a lui-même déclaré, nous sommes favorables à une forme de partenariat entre le Conseil communal et le Conseil général. Nous souhaitons connaître le contenu de ces projets. Il y a un certain nombre de commissions qui pourraient être réunies, mais nous pourrions très bien imaginer, au lieu de réunir toutes ces commissions qui ne feront que l'une après l'autre nous informer soir après soir, de faire une soirée d'information pour nous expliquer, pour entendre les éléments que nous avons à reprocher à ces rapports et je rappelle que si, dans certains dossiers, je pense aux SI ou à d'autres éléments, où nous laissons le Conseil communal agir par délégation, le Conseil général tient à conserver la main sur le visage que conservera cette ville dans le futur. Les incidences de chacune de ces mesures sont importantes sur l'allure qu'aura notre ville dans les siècles à venir et nous ne souhaitons pas accorder un montant d'une traite. Nous proposons donc au Conseil communal de retirer son rapport de façon à pouvoir

## Séance de lundi 13 mars 2006

nous en informer et revenir avec un autre rapport plus détaillé avec des éléments qui ne posent pas problème et laisser les autres de côté et s'il fallait passer au vote je proposerai de retirer nos différents amendements et de refuser le rapport.

**M. Steven Bill** précise :

- Au vu des explications fournies par le Conseil communal et de la tenue des débats, le groupe udc soutiendra l'amendement du Conseil communal.

**M. Blaise Péquignot** remarque :

- Les groupes radical et libéral soutiendront également l'amendement du Conseil communal puisque, en définitive c'est aller dans le sens de l'amendement que nous avions proposé. Il est élargi. Si le Conseil communal estime lui-même pouvoir revenir, le moment venu, sur ces objets particuliers, nous n'avons pas de raison majeure de nous y opposer. J'aimerais souligner un point ou l'autre par rapport à ce qui s'est dit tout à l'heure. En ce qui concerne les plans d'alignement, le Conseil communal a donné des explications claires et précises sur les conséquences de ces plans qui ont été acceptés. Vouloir tout renvoyer, comme je l'ai bien compris, cela veut dire que l'on veut tout changer de ces plans. Est-ce vraiment nécessaire? Il y a des interventions qui sont relativement urgentes dans ce cadre. Evidemment que nous ne pourrons soutenir l'option de renvoyer le dossier au Conseil communal. Je crois que ce qui a force de loi, il faut le faire. Je rappelle qu'il y a des oppositions possibles, que si certaines choses ne jouent pas, il est possible de monter jusqu'au Tribunal fédéral qui peut imposer le respect de certaines dispositions tant et aussi longtemps qu'elles n'ont pas été changées.

Enfin, il ne faut pas non plus oublier que dans ce crédit-cadre que le Conseil communal demande, même si nous pouvons admettre qu'il soit quelque peu réduit dans son montant, finalement l'entretien qui est demandé pour des objets particuliers, il est vrai que l'on ne roule pas sur les routes de Dakar comme sur les pistes de Neuchâtel. Je suis tout de même étonné que l'on préfère moins d'élèves dans les classes et plus de trous dans les routes. J'aimerais rappeler que les routes servent aussi passablement aux transports publics et qu'ils souffrent passablement s'il y a des trous sur leur voie et ce sont les utilisateurs qui seraient les premiers à "râler" en raison d'un mauvais entretien. Il ne faut donc pas forcément faire du dogmatisme absolu, il faut voir les priorités. Certains

## Séance de lundi 13 mars 2006

montants paraissent effectivement nécessaires et dans ce cadre il faut savoir raison garder.

**M. Blaise Horisberger** intervient :

- Nous rejoignons la demande du groupe socialiste adressée au Conseil communal. Concernant le postulat demandant d'étudier la révision des alignements de la ville, il s'agit de ne pas tous les changer, mais, sachant que certains datent de plus d'un siècle, il nous paraît approprié de nous assurer que ces alignements correspondent encore à la réalité d'aujourd'hui, de façon à ne pas être confrontés à des situations difficiles à l'avenir. Cela nous paraît légitime pour quelque chose qui date d'il y a plus d'un siècle.

**M. Pascal Sandoz**, Directeur des travaux publics, déclare :

- Le Conseil communal a une information qui pourrait accélérer le cours de ce dossier. Nous constatons finalement que la vision que nous vous proposons aujourd'hui ne fait pas l'unanimité, c'est l'évidence même. Le Conseil général n'est pas prêt ou le Conseil communal est peut-être allé trop vite en besogne. Nous ne souhaitons pas voir jeter le bébé avec l'eau du bain. C'est la raison pour laquelle nous laisserons mûrir le dossier, nous informerons et reviendrons devant votre Autorité. Par conséquent, **nous retirons notre dossier**.

**Mme Fabienne Spichiger** déclare :

- Je suggère, pour faire une exception, que nous passions au rapport **05-016**, qui a déjà été passé à l'as trois ou quatre fois. La Fondation attend notre décision et dans ce dossier il y a aussi des éléments humains dont il faudrait tenir compte, c'est notre devoir.

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, constate qu'il n'y a pas d'opposition à cette demande. Il décide de poursuivre l'ordre du jour avec l'examen du rapport du Conseil communal **05-016 et 05-016 bis**.

Séance de lundi 13 mars 2006

**4  
05-016**

**Rapport du Conseil communal concernant  
le cautionnement d'un prêt à la Fondation  
pour l'insertion socioprofessionnelle (en  
création) pour l'achat de l'article 2632 du  
cadastre de La Coudre.**

(Du 13 décembre 2005)

**05-016 bis**

**Rapport complémentaire du Conseil  
communal concernant le cautionnement  
d'un prêt à la Fondation pour l'insertion  
socioprofessionnelle (en création) pour  
l'achat de l'article 2632 du cadastre de La  
Coudre.**

(Du 6 février 2006)

## Séance de lundi 13 mars 2006

**M. José Caperos**, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- Le 22 décembre 2005, la Commission financière a abordé le rapport sans atteindre le quorum, 6 membres sur 15 étaient présents. Dans son introduction, le Conseil communal explique que le cautionnement de la Fondation pour l'insertion professionnelle pour l'achat de l'article 2632 du cadastre de la ville est une opportunité fantastique pour la Ville. En effet, en cas de difficultés financières de la Fondation, la Ville deviendra propriétaire d'un terrain stratégique intéressant pour la promotion économique. De plus, avec ce cautionnement, elle favorisera un partenariat entre acteurs publics et privés. Malgré l'enthousiasme manifesté par le Conseil communal pour cautionner cet achat, la Commission financière a posé les questions suivantes :

- Les locataires actuels sont-ils fiables à long terme?
- L'état locatif des locaux est-il réel?
- La Fondation sera-t-elle de droit public ou privé?
- Les travaux d'entretien qu'on va attribuer à l'association se feront-ils ailleurs que dans les bâtiments actuels?

A la suite des explications fournies par le Conseil communal, les six membres présents de la commission ont accepté le rapport. Ils ont également proposé un amendement à l'article premier du projet no II dont l'énoncé est le suivant : **Article premier : La subvention annuelle accordée à l'association Ateliers Phénix est fixée à 30'000 francs.**

La Commission financière s'est réunie une deuxième fois, le 26 janvier. Cette fois le quorum était atteint. Un membre de la commission a eu écho que le terrain à cautionner avait servi de support à une station de traitement pour les résidus des bains de galvanoplastie utilisés par la fabrique Favag. Le Conseil communal était au courant de cette situation, mais avait considéré qu'il n'était pas nécessaire d'indiquer cela dans le rapport soumis au Conseil général. Ce n'était pas l'avis de plusieurs membres de la commission. Pour la commission, le Conseil communal avait manqué de transparence. De plus, le sujet est très sensible et émotionnel. La commission a demandé au Conseil communal de retirer ce rapport de l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 16 janvier 2006. Par la même occasion, la commission a souhaité un complément d'information au rapport, tout en indiquant qu'elle était favorable au cautionnement prévu. Le Conseil communal a accepté ces propositions ainsi que l'amendement proposé lors de la précédente séance. Le Conseil communal a proposé de convoquer la commission à nouveau pour débattre du rapport complémentaire qu'il soumettra au

## Séance de lundi 13 mars 2006

Conseil général. Le 22 février, la commission était à nouveau convoquée pour débattre du rapport bis contenant les résultats des expertises sur la pollution du terrain à cautionner par la Ville. Un membre de la commission a appris que ce terrain avait également des servitudes. Il a demandé au Conseil communal si ces dernières ne pouvaient pas engendrer des charges supplémentaires pour la Ville. A la suite de la réponse du Conseil communal, et malgré toutes les péripéties vécues depuis le mois de décembre, la séance se termina bien et la commission a également accepté le rapport 05-016 bis.

**M. Raymond Maridor**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste acceptera ce rapport et l'arrêté y relatif. Je ne voudrais pas commencer mon intervention sans saluer l'existence d'une association Ateliers Phénix et relever les mérites d'œuvrer dans un domaine tant nécessaire qu'est la réinsertion professionnelle. Dieu sait si cela est important actuellement. Le risque de se retrouver au bord du chemin de l'emploi et de la croissance est élevé. En ce sens, tout ce que fait cette association est méritoire et doit être encouragé. Dans ce contexte, donner un peu d'assise à cette association est une idée à laquelle le groupe socialiste souscrit totalement. Il nous paraît en effet que la solution proposée dans ce rapport est avantageuse puisqu'elle permettra de diminuer la charge financière, tout en donnant plus de sécurité pour affronter l'avenir.

Et la Ville dans tout cela? Quels sont les risques qu'elle encoure? Dans le pire des cas, elle doit assumer son rôle de caution et reprendre aux conditions fixées dans le rapport le terrain et les bâtiments. Le rapport 05-016 met en évidence les aspects de promotion économique et de situation stratégique favorable pour la mise en valeur de ces objets immobiliers. Malheureusement, ce rapport passe sous silence les aspects écologiques. Le terrain est pollué et on nous l'a caché. Nous regrettons cette absence de transparence de la part du Conseil communal, regretter que si un de nos camarades n'avait pas travaillé en ces lieux et transmis ses connaissances à notre groupe et à la Commission financière, le Conseil communal n'aurait pas retiré son rapport pour complément d'information. Le rapport 05-016 bis vient aujourd'hui en complément et répond de manière tout à fait satisfaisante aux interrogations que les membres de la commission se posaient. Il apparaît clairement que les gens qui travaillent sur la zone contaminée ne subissent pas de risques pour leur santé. Il apparaît aussi que, si des travaux de construction ou de réaménagement devaient avoir lieu, il conviendrait d'assainir. Ces coûts sont importants, mais d'un point de

## Séance de lundi 13 mars 2006

vue économique, cela reste avantageux. En conséquence, le groupe socialiste votera ce rapport et l'arrêté y relatif, assorti d'un amendement en son article premier. Nous soutenons cet amendement proposé par la Commission financière car il clarifie le texte.

**Mme Fabienne Spichiger**, porte-parole des groupes radical et libéral, déclare :

- Voilà un rapport agréable. En effet, les membres du Conseil général ont peu souvent l'occasion de voir un rapport qui nous propose des économies. Et en voilà un, des Services sociaux en plus, Service qui, d'habitude, est mis à l'index du fait de l'augmentation continue de ses charges. Voilà donc une preuve de bonne volonté de la part des services qui tentent, dans la mesure de leurs moyens, à participer à l'effort général d'économie. C'est un signal fort que de demander une baisse de subvention, même si le contexte, tel que présenté dans le rapport, le permet, voire même l'exige, ceci en ne mettant pas en péril la pérennité de l'Atelier Phénix qui peut être félicité d'avoir trouvé un équilibre financier par ses activités de qualité et par la mise en location de places de parc, même si, dans ce cas, il est intéressant de constater que la voiture finance le social. Comme quoi il n'y a pas de tabou sur les moyens d'économiser, ce qui ne peut être que salué.

Il va de soi que de permettre à l'Atelier Phénix de s'assurer des locaux à long terme et de pouvoir regrouper l'ensemble de ses activités est important, dans la mesure où cet atelier fournit des prestations bienvenues et appréciées de nombreux usagers. Cet atelier a prouvé maintenant sa nécessité également dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle, il est indispensable aujourd'hui que de telles structures existent et vivent. D'ailleurs la création d'une fondation est judicieuse puisqu'elle permettra, à l'heure où la problématique de l'insertion professionnelle est très présente, que des synergies se mettent en place à travers des acteurs publics et privés, tant dans la réflexion que dans les actions, et d'autre part, il leur sera ainsi possible de profiter d'aide financière de structures privées. J'en profite pour poser une question sur la Fondation. La Ville pourrait-elle être appelée à la subventionner en termes financiers en cas de problèmes de gestion, en dehors de la garantie prévue dans l'arrêté? Et il est également dit dans l'arrêté, que la Ville adhérera à la Fondation en participant à hauteur de 5'000 francs. Quel droit de regard et combien de voix aura-t-elle pour ce montant? Cela dit, il faut quand même mentionner le problème de la contamination du site soulevé par un commissaire. Même si on a pu nous démontrer que cela reste sans danger pour les gens qui

## Séance de lundi 13 mars 2006

travailleront sur le site, que le Service cantonal de l'environnement autorise l'implantation de l'occupation régulière des locaux de la future buanderie, il n'en reste pas moins que les groupes radical et libéral estiment que mention à ce sujet aurait dû être faite dans le premier rapport, dans la mesure où le Conseil communal était au courant de ces éléments. Mais, comme l'incidence financière des éventuels assainissements a été réglée lors des négociations, nous ne nous appesantirons pas sur le sujet. Néanmoins, nous avons quelques questions concernant ce cautionnement, montant qui n'est pas négligeable, il s'agit quand même de 1,7 million de francs :

- S'il est fait appel à la caution, la Ville devra-t-elle effectivement payer?
- Si oui, y a-t-il déjà un bas de laine quelque part ou le Conseil communal nous fera-t-il une demande de crédit?
- Il est dit dans le rapport que l'acte notarié devra stipuler que la Ville deviendra propriétaire si elle devait intervenir comme caution. Mais, comment entend-elle s'y prendre?
- Une simple reprise de dette sera-t-elle suffisante en contrepartie de l'acquisition de l'immeuble?
- Et d'abord le bâtiment et ses annexes valent-ils vraiment ce montant?

Les groupes radical et libéral attendent les réponses à ces questions et accepteront ensuite l'arrêté I. Pour l'arrêté II les deux groupes accepteront l'amendement de la Commission financière qui ramène la subvention à 30'000 francs et de ce fait l'arrêté également.

**Mme Anne Frédérique Grandchamp**, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Ces rapports suscitent plusieurs interrogations. Nous apprenons que le site en question est pollué et qu'il faudrait une importante somme d'argent pour l'assainir. Quelle valeur peut avoir un terrain pollué, même assaini? Par ailleurs, le Conseil communal nous a permis de consulter le rapport d'expertise relative au bien-fonds que veut acquérir la fondation précitée. De ce document, il ressort que l'état de vétusté des bâtiments est de 70 %, ce qui nous interpelle sur les fonds réels nécessaires à sa remise en état. Il mentionne en outre que l'exploitation de ce site est interdite pour certaines activités commerciales. Ainsi si, par hasard, la Ville devait être appelée à reprendre la dette hypothécaire de la Fondation à créer, elle ne pourrait pas faire autre chose que laisser l'association les Ateliers Phénix continuer à œuvrer. Dès lors, il est à se

## Séance de lundi 13 mars 2006

demander pourquoi il faut absolument créer une fondation. Pour en revenir à la construction juridique par laquelle il faut créer une fondation qui deviendra propriétaire du terrain en question, les informations reçues de la part du Conseil communal, le Conseil de fondation serait composé de la Ville de Neuchâtel, de l'association des Ateliers Phénix et d'une Haute école dispensant des formations dans le secteur social. Nous souhaiterions savoir si ce dernier partenaire a accepté de devenir membre de la Fondation et à quelles conditions.

De plus, le groupe udc nourrit quelques craintes sur la viabilité des Ateliers Phénix, locataire principal des bâtiments sis sur le terrain dont il est question. Le Conseil communal nous a appris que les ressources financières de l'association proviennent, à raison de 50 %, de subventions fédérale, cantonale et communale et, à 50 %, du produit des services fournis. Il semblerait que seuls les services fournis aux privés soient facturés alors que ceux en faveur des collectivités publiques ne le sont pas. Dans la mesure où la Ville de Neuchâtel s'engage comme caution, le groupe udc souhaiterait savoir de quelles perspectives commerciales dispose l'association pour rentabiliser ses activités et faire face à son budget de fonctionnement.

Il faut également préciser que si la Fondation à créer devait pouvoir acquérir ce bien-fonds, elle aura besoin d'un système de chauffage avec compteur individuel. En effet, actuellement, il n'existe qu'un seul système de chauffage. Il est situé dans le bâtiment adjacent, occupé par Bulgari. Si la Fondation devait devenir propriétaire de ce terrain, il faudrait installer un système de chauffage autonome. Quel en sera le montant des frais d'installation et qui devra les payer? Nous craignons que la construction juridique précitée n'ait qu'un seul avantage : celui de favoriser l'obtention d'un prêt hypothécaire. Ce projet présente trop d'inconnues financières pour permettre de se faire une idée réaliste des risques encourus par la Ville de Neuchâtel en se portant caution en faveur de cette Fondation. Tous ces éléments nous laissent dubitatifs quant à la question de savoir si c'est la Fondation à créer qui fait une bonne affaire ou si c'est le propriétaire du bien-fonds qui se dessaisi d'un canard boiteux. Le groupe udc prendra position à la suite des réponses du Conseil communal.

**M. François Konrad**, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Le groupe popvertssol est pleinement favorable au rapport qui nous est soumis ce soir concernant le cautionnement d'un prêt à la Fondation pour l'insertion socioprofessionnelle et, par ce biais, au soutien de

## Séance de lundi 13 mars 2006

l'association Ateliers Phénix. Dans le difficile contexte économique actuel et ses conséquences défavorables sur le marché de l'emploi, les buts recherchés par cette association vont dans le sens d'une politique qui se soucie de celles et ceux pour lesquels, apparemment, il n'y a plus de place dans la vie active. Les efforts déjà entrepris depuis 15 ans dans ce domaine doivent continuer à avoir notre soutien et l'acquisition des locaux par la fondation, afin d'assurer une plus grande sécurité pour l'avenir, va pleinement dans ce sens. Avec le rapport complémentaire le Conseil communal a apporté les informations nécessaires concernant les préoccupations liées aux risques d'atteinte à l'environnement. Lorsque cela sera possible, il nous apparaît toutefois important d'envisager un assainissement du site. Compte tenu de la proximité du lac ainsi que de la présence d'amiante dans le bâtiment.

**M. Daniel Perdrizat**, Directeur des services sociaux, déclare :

- Aujourd'hui, même si ce projet a été quelque peu contesté, par la faute du Conseil communal et j'en assume volontiers la responsabilité, si j'ai bien compris, il ne l'est plus ou guère, raison pour laquelle je me contente de résumer mon intervention. J'aimerais remercier les groupes de l'accueil qu'ils réservent à ce projet et, ce n'est pas de l'auto flagellation, mais remercier la Commission financière de la leçon qu'elle m'a administrée. Une autre fois, nous essayerons d'être plus transparent tout de suite. Je ne vais donc pas plaider pour le projet qui est à la base du rapport. Je crois que l'ensemble des groupes a bien compris que le but était de regrouper sur le site de Monruz pour l'association l'ensemble de ses activités, de pérenniser, sur ce site, ses activités grâce à la création d'une fondation qui sera propriétaire des lieux et qui lui louera les bâtiments. Enfin, troisième but, accessoire, au cas où l'opération tournerait mal, c'est de permettre à la collectivité publique de prendre une option sur ces bâtiments et ce lieu stratégique pour le développement de la ville.

Je ne reviendrai pas en détail sur les activités des Ateliers Phénix. Il en est fait longuement état dans le rapport. On vous parle de tonnes de papier, de ferraille récupérée. J'aimerais juste citer un chiffre et répondre, par ce biais à une question. Oui l'association facture bel et bien aussi à la Ville et aux collectivités publiques. Je vous donne un exemple qui montre que cette association est utile. Il concerne le garde-meuble. L'association gère un garde-meuble à destination principalement des bénéficiaires de l'action sociale et des clients de l'Office des tutelles et des mineurs. En 2005, l'association a encaissé à ce titre environ 40'000 francs en louant ce garde-meuble 5 francs le

## Séance de lundi 13 mars 2006

mètre carré par mois. Un garde-meuble privé facture, pour la même prestation, sept fois plus, soit 35 francs le mètre carré. Le calcul est vite fait: l'association, en 2005, a fait économiser, à ce titre, aux pouvoirs publics, quelque 240'000 francs. La démonstration est ainsi faite de l'utilité, y compris sociale, mais également financière pour les collectivités publiques, de cette association. Nous pourrions faire la même démonstration pour le débarras, pour les nettoyages d'appartements des bénéficiaires de l'action sociale.

Concernant les questions, je commencerai par dire d'emblée que le Conseil communal acceptera l'amendement de la Commission financière relatif à la subvention à l'association. Cela paraît effectivement plus clair de dire que cette subvention est ramenée à 30'000 francs plutôt que de dire qu'une subvention de 30'000 francs est allouée à l'association qui en bénéficie déjà.

En ce qui concerne les droits et devoirs de la Ville dans la fondation, je peux vous dire que le projet d'acte constitutif parle bel et bien d'une contribution de 5'000 francs de la Ville de Neuchâtel. C'est donc tout à fait conforme à l'article 2 du projet d'arrêté I qui sera ainsi pleinement respecté. Ni la loi, ni les statuts que j'ai ici en projet ne prévoient d'obligation, pour les fondateurs d'une fondation, d'effectuer des versements supplémentaires ensuite pendant la durée de vie de la Fondation. Dès lors, la loi prévoit que, ou bien le capital de la Fondation lui permet d'atteindre son but, ou bien il ne le lui permet pas et, dans ce cas, la Fondation est dissoute de plein droit. Je peux donc vous rassurer, la Ville, sur ce terrain en tous cas ne risque rien.

Que se passe-t-il si la Ville doit intervenir en sa qualité de caution? Je ne peux pas encore vous le dire exactement puisque le notaire que nous avons mandaté à cet effet travaille justement sur cette question et qu'il doit nous faire différentes propositions à ce sujet. Ce que je peux vous affirmer c'est que tout sera mis en œuvre, c'est d'ailleurs le mandat qui lui a été donné, pour que, au cas où elle devrait intervenir en sa qualité de caution, la Ville devienne effectivement propriétaire des lieux et qu'elle puisse réaffecter ces bâtiments à d'autres fins, notamment de promotion économique.

J'en viens à la question centrale qui se pose dans cette affaire et qui a d'ailleurs suscité le dépôt d'un rapport complémentaire, c'est justement de savoir si, au cas où elle devient propriétaire parce qu'elle a dû intervenir comme caution, la Ville ne se retrouve pas avec un objet invendable sur les bras. En d'autres termes, excusez le jeu de mot, c'est

## Séance de lundi 13 mars 2006

de savoir si cet objet ne constitue pas "un cadeau empoisonné". A cet égard, en ce qui concerne la pollution du site, on peut affirmer qu'il n'en est rien. Nous n'avons pas affaire à un cadeau empoisonné. Vous l'avez bien compris! Tant et aussi longtemps que l'on ne procède à aucun terrassement sur le site, qu'il n'y a aucune excavation sur les lieux, l'utilisation de ces lieux est sans autres possible, comme le confirme l'expertise et le Service cantonal de la protection de l'environnement.

Pour que la Ville ait à intervenir comme caution, il faudrait vraiment un concours de circonstances assez extraordinaire et assez peu probable. Compte tenu de la rentabilité de l'objet, qui est bien expliquée dans le premier rapport, il est tout à fait improbable que la Fondation n'ait plus les moyens de payer les intérêts qu'elle devra à la banque. Il faudrait donc, pour que la Ville doive intervenir, mais l'hypothèse est fort peu vraisemblable, que le chômage ait disparu ou à ce point régressé que l'association ainsi que la Fondation n'aient plus de raisons d'être, ne puissent plus atteindre leur but. Comme cela n'est malheureusement pas près d'arriver, on peut espérer que, dans l'intervalle, la Fondation aura remboursé sa dette, ce qu'elle devrait pouvoir faire dans des délais relativement raisonnables puisqu'elle dégage une marge assez confortable de l'état locatif des lieux.

La question qui se pose, à partir de là, c'est de savoir si, au cas où la Ville devait intervenir un jour en sa qualité de caution, elle aurait ou non des difficultés à revendre cet objet pour le prix auquel elle l'aurait acquis, prix, par hypothèse, qui serait plus bas que le prix dont nous parlons aujourd'hui, prix auquel la Fondation va l'acquérir puisque, dans l'intervalle, sera intervenu un amortissement. Je crois que l'on peut affirmer que non et il suffit pour s'en convaincre, de se rappeler que le prix de vente de 1,6 million de francs est déjà, à lui seul, justifié par le prix du terrain puisque, je vous le rappelle la parcelle s'étend sur 4'900 mètres carrés et qu'à raison d'un peu plus de 300 francs le mètre carré, je crois que l'on peut dire que ce n'est pas un prix exagéré à un tel endroit, puisque sur le terrain voisin de Monruz-sud, situé il est vrai au bord du lac, il était question, dans les négociations avec la CNA d'un prix de 500 francs du mètre carré. Un particulier songeait même à réclamer d'un prix encore plus élevé.

Concernant les servitudes, comme la plupart des parcelles de terrain dans cette ville, le terrain est grevé d'un certain nombre de servitudes, notamment pour le passage de conduites d'eau, d'électricité, de téléphone, etc., il n'y a rien là de très particulier. Pour le surplus, je dois contredire les propos de la porte-parole du groupe UDC, il y a deux

## Séance de lundi 13 mars 2006

charges qui pèsent sur cet objet immobilier et trois charges qui sont en même temps des droits. Concernant les charges, il y a, et je rectifie une erreur qui figure sur le plan que vous avez en dernière page du rapport. Sur ce plan vous aurez constaté que nous avons omis la pointe du triangle de la parcelle, la pointe qui s'avance dans le carrefour de Monruz. Ce pointe ferait également l'objet de la transaction. Sur ce triangle, il y a effectivement, pesant sur le terrain, une servitude d'interdiction de construire. La Fondation ne pourrait donc pas étendre le bâtiment de la rue de Monruz sur ce petit bout de la parcelle. Deuxièmement, il existe, à la limite entre le fonds de la maison Bulgari et celui qui est convoité par la Fondation, un droit de superficie en faveur de Bulgari au pied de la façade est de l'immeuble de cette entreprise. C'est la deuxième charge.

Ensuite, il y a trois charges qui sont en même temps des droits. Il y a d'abord une servitude de mitoyenneté pour le mur entre les deux bâtiments, Bulgari et la future buanderie. Il y a une servitude de passage à pied et pour tous véhicules, à nouveau en charge et en droit. Pour ceux qui connaissent les lieux, vous savez qu'au sud de l'immeuble Bulgari prend place un autre immeuble dans lequel vous êtes peut-être allé répondre à des questions des journalistes de la TSR ou, pour d'autres, vous avez peut-être fréquenté l'établissement public qu'abrite ce bâtiment, le Cercle portugais. Vous savez que ce passage débouche ensuite sur la parcelle qui nous occupe et ensuite sur la route et il y a donc là un droit de passage réciproque des deux parcelles pour que l'une et l'autre puisse accéder à la route. Enfin, il y a en faveur de la parcelle dont nous parlons, et non pas en tant que charge, des droits, et par conséquent des charges qui pèsent sur d'autres biens immobiliers, en particulier une interdiction de construire un bâtiment de plus de deux étages, ainsi qu'une fabrique, une usine, un hôtel, un restaurant et cette charge pèse sur les parcelles qui sont situées au sud de la route, celles où se trouve le garage des Falaises.

Vous le constatez donc par vous-mêmes, la Ville ne prend, du point de vue des servitudes qui pèsent sur cet objet, pas de risque financier inconsidéré au cas où elle devrait reprendre ces objets et je serais même enclin à dire qu'elle ne ferait pas forcément une mauvaise affaire si elle devait un jour, bien malgré elle, devenir propriétaire de cette parcelle et de ces bâtiments. J'ai d'ailleurs eu vent, tout récemment, d'intéressés qui seraient prêts à racheter cet objet pour un prix aujourd'hui supérieur à celui qui a été négocié et obtenu par la fondation. Je vous invite à accepter ce rapport, les projets d'arrêté qui y sont joints

Séance de lundi 13 mars 2006

et à donner ainsi l'occasion aux Ateliers Phénix de développer et pérenniser leurs activités sur ce site.

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, constate que la parole n'est plus demandée. Il propose au Conseil général de se prononcer d'abord sur **l'arrêté No I qui est adopté par 34 voix sans opposition**. Pour le projet d'arrêté **no II**, le président soumet d'abord l'amendement de la Commission financière au vote du Conseil général. **Cet amendement est accepté par 34 voix sans opposition**. Quant à l'arrêté **no II amendé**, il est également **adopté par 35 voix sans opposition**.

Séance de lundi 13 mars 2006

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 34 voix contre 0

**Arrêté  
concernant le cautionnement  
d'un prêt à la Fondation  
pour l'insertion socioprofessionnelle (en création)  
pour l'achat de l'article 2632 du cadastre de La Coudre  
(Du 13 mars 2006)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Le Conseil communal est autorisé à garantir au nom de la Ville de Neuchâtel, sous la forme d'un cautionnement de 1'700'000 francs au maximum, le prêt consenti à la Fondation pour l'insertion socioprofessionnelle (en création) pour l'achat de l'article 2632 du cadastre de La Coudre, pour une durée maximale de 25 ans.

**Art. 2.-** Le Conseil communal est autorisé à adhérer à la Fondation, le montant de sa participation étant d'un montant de 5'000 francs au maximum.

**Art. 3.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire et après sanction du Conseil d'Etat.

Neuchâtel, le 13 mars 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Jean-Charles Authier

Le secrétaire,

Frédéric Guyot

Séance de lundi 13 mars 2006

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté amendé ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 35 voix contre 0

**Arrêté  
concernant la subvention  
en faveur de l'association Ateliers Phénix  
(Du 13 mars 2006)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- La subvention annuelle accordée à l'association Atelier Phénix est ramenée à 30'000 francs.

**Art. 2.**- Cette subvention sera prise en charge par la Section des Affaires sociales.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'entrée en vigueur est fixée au 1 janvier 2007.

Neuchâtel, le 13 mars 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Jean-Charles Authier

Le secrétaire,

Frédéric Guyot

Séance de lundi 13 mars 2006

**M. Blaise Horisberger** déclare :

- Avec un tout petit retard par rapport aux dispositions du Règlement général et malgré le fait qu'il n'y a pas eu de vote sur le rapport précédent, je me permets de déposer officiellement notre **postulat** annoncé et dûment signé concernant la révision des plans d'alignement. Le développement écrit figure sur le papier, je ne pense donc pas nécessaire de le développer maintenant. Il est par contre accompagné d'une demande d'urgence.

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, déclare :

- C'est donc une **motion** vu que l'objet n'a pas été accepté, traité ou voté. Ce sera donc pris et considéré comme motion avec demande d'urgence.

La séance est levée à 22 h 20.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le chancelier-rédacteur,      Le président,      Le secrétaire,

Rémy Voirol      Jean-Charles Authier      Frédéric Guyot